BiO mon choix

PLAN BIO 2030

LES CHIFFRES DU BIO 2023

Date de parution **28 mai 2024**

Apaq-W

BIOWALLONIE

Avec le soutien de la Wallonie

Date de parution **28 mai 2024**

LES CONTRIBUTEURS

Collaboration entre l'**Apaq-W** et **Biowallonie**:

- **Beaudelot Ariane**, Biowallonie
  (Production - Chiffres wallons)
- **Capozziello Julien**, Apaq-W
  (Consommation - Chiffres wallons, Europe et Monde)
- **Craeye Bruno**, Biowallonie
  (Production - Europe et Monde)

Toute reproduction partielle ou complète ne peut se faire que si elle reste fidèle au contenu originel du document.

Introduction

En quelques pages, ce rapport intitulé « Les chiffres du bio 2023 en Wallonie » né d'une collaboration entre l'Apaq-W et Biowallonie, est un livrable du Plan bio 2030. Il dresse la situation du bio en Wallonie en 2023, en présentant une synthèse des chiffres clés.

Pour rappel, le Plan bio 2030, plan de développement de la production biologique en Wallonie lancé en 2021, spécifie les objectifs (stratégiques et opérationnels) à l'horizon 2030 afin de notamment d'encadrer et encourager / développer ce mode de production en Wallonie. Il est composé de 9 leviers et 32 actions et a démarré en 2021. Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont

- 4 720 exploitations bio
- 1 490 entreprises transformatrices de bio
- 14,9% de part de marché des produits alimentaires biologiques
- (totale)

Au sein de ce rapport, les données liées à la production biologique wallonne ont été compliées par Biowallonie (Structure d'encadrement du secteur bio en Wallonie) alors que celles liées à la consommation de denrées alimentaires biologique ont été exploitées par l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-W (Unité d'Administration Publique de type 2 en charge de la promotion agricole en Wallonie).

Dans une première partie, l'agriculture biologique wallonne est détaillée afin de qualifier et quantifier l'offre bio locale disponible en Wallonie. Dans la seconde partie, l'état de la consommation de denrées alimentaires bio en Wallonie est réalisé à partir des données de GfK (tous produits alimentaires bio indépendamment de l'origine du produit). Cette section détaille un ensemble de données liées à la consommation afin de mieux appréhender les motivations et comportements des consommateurs bio. Les sections « Europe » et « Monde » relatent, quant à elles, du développement de l'agriculture bio (avec des données relatives à la production et à la consommation) dans les autres pays et régions d'Europe et du monde, afin de mettre en perspective la situation de la Wallonie et Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Production agricole biologique en Wallonie 6

CHAPITRE 2
Distribution et consommation des produits alimentaires bio en Wallonie en 2023 24

CHAPITRE 3
Production et consommation bio en Europe et dans l'Union européenne en 2022 36

CHAPITRE 4
Production et consommation bio dans le Monde en 2022 43

CHAPITRE 5
La consommation alimentaire bio : constats et analyses 49

ANNEXES
Références et contacts 52

CHAPITRE I

PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE EN WALLONIE

Dans ce chapitre, les données bruts proviennent du SPW - Direction de la Qualité et du Bien-être animal - qui se base sur le rapport annuel des organismes de contrôle.

Point d'attention: l'administration wallonne s'est dotée d'un nouveau système de rapportage annuel, ce qui permet d'obtenir des données de plus en plus précises. Cependant, cela a entraîné une légère interruption dans l'historique de certaines spéculations. Certaines données de 2022 ont été ajustées pour correspondre au mieux à la nouvelle classification. Ce rapport comptabilise toutes les terres bio situées ou animaux bio élevés en Wallonie, même quand le siège social est à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger. Une partie de la diminution des surfaces bio s'explique par le nouveau système de rapportage: les années précédentes, les surfaces bio hors Wallonie cultivées par des producteurs wallons étaient en partie comptabilisées, maintenant celles-ci sont exclues du nouveau rapportage. À l'opposé, des producteurs qui cultivent en Wallonie mais dont le siège social est situé en dehors de la Wallonie n'étaient pas toujours comptabilisé précédemment. À partir de 2023, ce sera toujours le cas.

1.1. Superficie et nombre de fermes bio

Au 31 décembre 2023, la Wallonie comptait **2 014 fermes sous contrôle bio**[1], ce qui représente 16% des fermes wallonnes. **Le cap des 2 000 fermes bio reste donc atteint en 2023!**

En revanche, pour la première fois depuis 2003, **le nombre de fermes bio et la superficie bio ont légèrement baissé en Wallonie**. Les raisons sont multiples mais la principale est la baisse des demandes pour les produits bio durant les années 2022 et 2023.

Au cours de l'année 2023, la Wallonie a perdu **10 fermes bio**[2]. Cela représente une diminution de **-0,5%** du nombre de fermes bio par rapport à 2022. En dix ans, 819 nouvelles fermes bio se sont lancées dans l'agriculture biologique.

Figure 1 : évolution de la superficie (ha) et du nombre de **fermes bio** en Wallonie

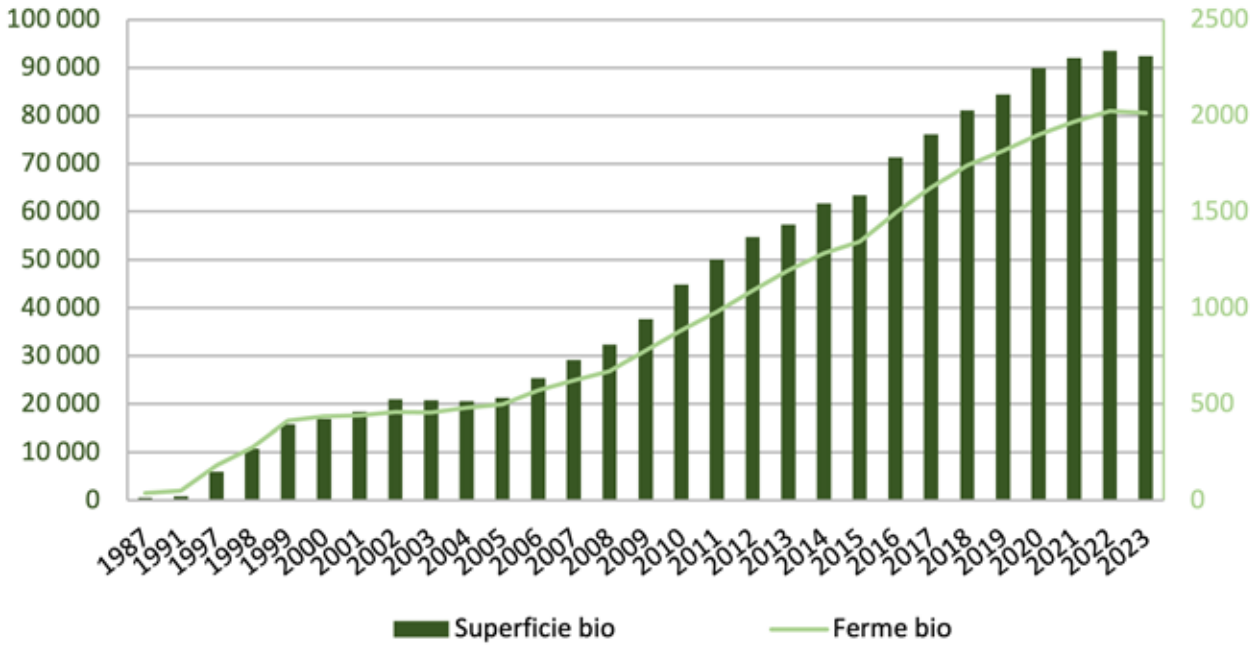

Wallonie	1991	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie	807	16 872	29 222	32 330	37 695	44 878	50 125	54 745	57 427	61 651	63 437	71 289	76 072	81 087	84 422	89 950	92 008	93 526	92 375
Ferme	50	435	622	671	779	884	980	1 090	1 195	1 287	1 347	1 493	1 625	1 742	1 816	1 901	1 969	2 024[3]	2 014

[1] Ces fermes sous contrôle bio (certifiées ou en conversion) sont 100% bio **ou** mixtes bio-conventionnel. Toutes ont un siège social et/ou un ou plusieurs sièges d'exploitation en Région wallonne.

[2] La différence entre le nombre de nouvelles fermes sous contrôle bio et le nombre de fermes qui ont arrêté la labellisation bio en 2023 (arrêt total de la ferme ou retour en conventionnel).

[3] Le nombre de fermes en 2022 a été révisé en ajoutant les fermes qui cultivent en Wallonie mais dont le siège social est situé en dehors de la Wallonie pour correspondre au nouveau système de rapportage 2023.

En 2023, la Wallonie a perdu **1 151 hectares** sous contrôle bio ce qui représente une diminution de -1,2% par rapport à 2022. La superficie sous contrôle bio était de **92 375 hectares**, ce qui correspond à **12,5%** de la surface agricole utile en Wallonie. **Un hectare agricole wallon sur 8 est donc bio**. Depuis fin 2010, les surfaces bio en Wallonie ont été multipliées par 2 !

Parmi les superficies sous contrôle bio, **7%** sont dans leur période de conversion vers l'agriculture bio.

1.2. Superficies bio des fermes bio

La surface agricole moyenne d'une **ferme biologique en Wallonie est de 45,9 ha**[4], soit 12 ha de moins que la moyenne wallonne (58,3 ha[3]).

Parmi les fermes sous contrôle bio, 558 agriculteurs cultivent sur moins de 10 ha en bio (28%), 694 entre 10 et 49 ha (34%), 507 entre 50 et 99 ha (25%), 193 entre 100 et 149 ha (10%) et seulement 57 d'entre eux cultivent en bio sur plus de 150 ha (3% des fermes bio).

Figure 2 : répartition des **producteurs bio** par superficie sous contrôle bio en 2023

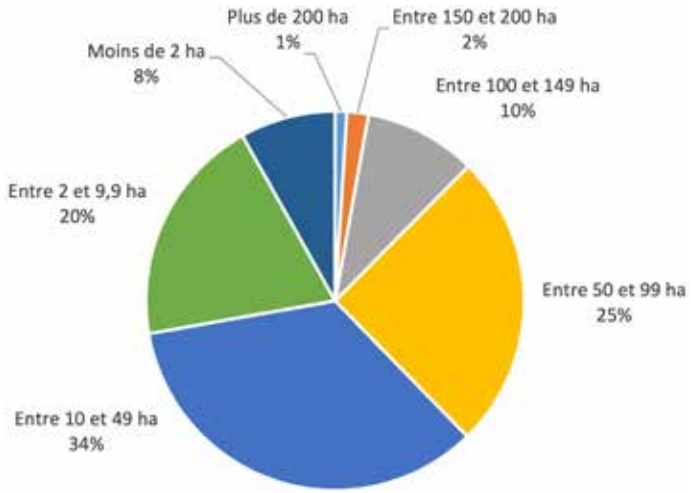

1.3. Répartition des fermes et des surfaces bio par province[5]

La province du Luxembourg compte le plus de fermes bio

29% des fermes bio wallonnes se situent dans la province du Luxembourg. Ensuite, nous retrouvons par ordre d'importance la province de Liège (27%) et la province de Namur (22%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon se partagent le cinquième restant avec respectivement 14% et 7% des fermes bio wallonnes.

Durant l'année 2023, seules les provinces de Namur et du Brabant wallon ont vu leur nombre de fermes bio légèrement progresser.

PROVINCE	NOMBRE DE FERMES BIO	PROGRESSION ENTRE 2022-2023
Luxembourg	591	-8
Liège	541	-4
Namur	441	+5
Hainaut	292	-6
Brabant wallon	149	+3
Total Wallonie	**2014**	**-10 fermes**

Deux-tiers des surfaces bio se trouvent dans les provinces du Luxembourg et de Liège

Avec ses 37 700 ha bio, la province du Luxembourg domine toujours largement le paysage bio wallon avec 41% des hectares bio wallons. En revanche, c'est la province qui a perdu le plus de surfaces bio en 2023 (-965 ha par rapport à 2022).

Figure 3 : répartition des **surfaces sous contrôle bio par province** en 2023 (hectares bio et en conversion)

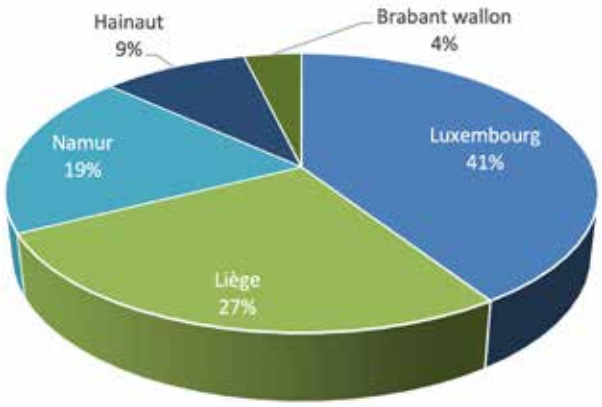

[4] Calculé sur base de la superficie totale divisée par le nombre de fermes.

[5] La répartition par province se base sur le siège social de la ferme (sauf quand le siège social est hors Wallonie).

Une plus grande proportion de terres en conversion dans le Brabant wallon et Namur

Le Brabant wallon avec ses 3 474 ha bio est la province avec la plus petite surface bio, c'est aussi la plus petite province en termes de superficie. Cependant, elle compte proportionnellement le plus de terres en conversion sur son territoire avec la province de Namur, où 10% des terres sous contrôle bio sont en conversion actuellement.

La surface bio moyenne par ferme est près de 3 fois plus élevée en province du Luxembourg que dans le Brabant wallon

Les fermes bio luxembourgeoises disposent de 63,8 ha bio en moyenne et celles de la province de Liège 45,5 ha. Cela s'explique par la proportion importante de prairies et par le prix moindre des parcelles agricoles dans ces régions.

PROVINCE	SURFACES CERTIFIÉS BIO	SURFACES EN CONVERSION BIO	SURFACE TOTALE (BIO ET EN CONVERSION)	% DES TERRES EN CONVERSION / TOTAL BIO	PROGRESSION DES SURFACES BIO 2022-2023	SURFACE BIO MOYENNE DES FERMES
Luxembourg	35 697	2 017	37 714	6%	-2,5%	63,8
Liège	22 957	1 676	24 633	7%	-1,1%	45,5
Namur	16 168	1 647	17 815	10%	+2,2%	40,4
Hainaut	8 106	633	8 739	8%	-3,6%	29,9
Brabant wallon	3 169	304	3 474	10%	+1,1%	23,3
Total Wallonie	**86 098**	**6 277**	**92 375**	**7%**	**-1,2%**	**45,9**

Une répartition des surfaces cultivées très différente d'une province à l'autre

83% des terres bio en province de Liège sont des prairies, 80% en province du Luxembourg contre seulement 17% dans le Brabant wallon, 51% dans le Hainaut et 60% dans le Namurois. Les grandes cultures représentent 56% des surfaces bio du Brabant wallon contre environ un tiers dans le Hainaut (38%) et Namur (31%) et moins d'un cinquième pour les provinces du Luxembourg (19%) et de Liège (12%).

Les fruits et légumes représentent un cinquième des terres bio du Brabant wallon alors qu'ils ne représentent que 8% dans le Hainaut et 5% ou moins dans les 3 autres provinces. Dans le Brabant wallon, la proportion de bonnes terres arables explique en partie la forte proportion de légumes, fruits et grandes cultures bio sur son territoire.

Figure 4: répartition des **surfaces cultivées par province** en 2023
(autre: semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

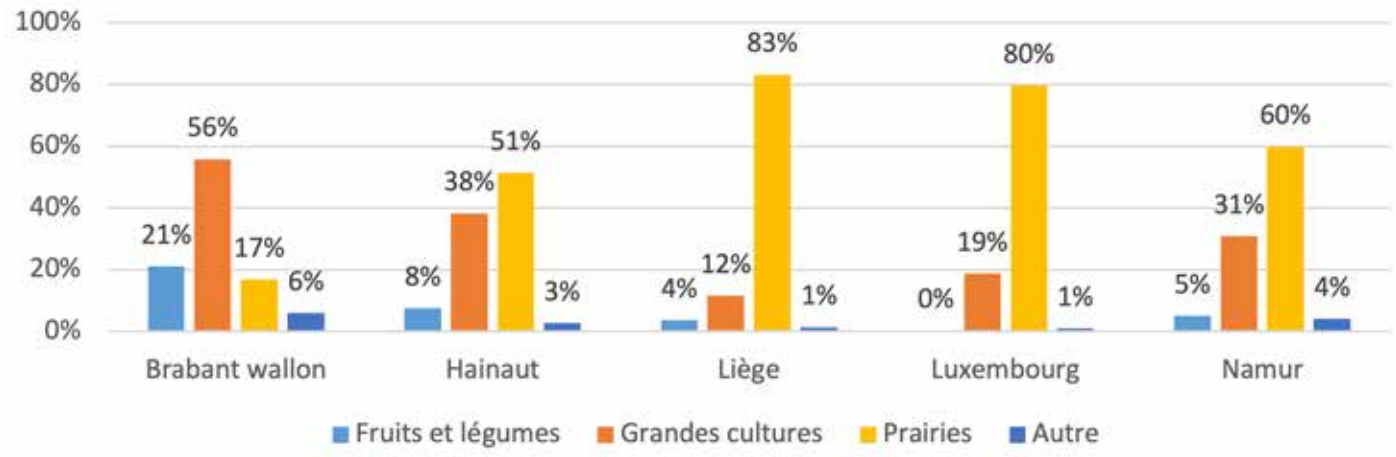

1.4. Surfaces cultivées en bio en Wallonie

Les surfaces présentées dans ce chapitre comptabilisent toutes les superficies sous contrôle bio donc autant les surfaces certifiées bio (86 098 ha) que celles en conversion (6 277 ha).

1.4.1. RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES EN BIO

Si les prairies permanentes et temporaires composent près de trois-quarts du paysage agricole bio wallon (71,8%), elles occupent proportionnellement de moins en moins de place en comparaison aux grandes cultures (22,4%) qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande grandissante du marché alimentaire bio. À titre de comparaison, en 2011, les prairies représentaient 86% des surfaces bio wallonnes et les grandes cultures 12%. Ce pourcentage important de prairies en Wallonie s'explique par le grand nombre d'élevages d'herbivores certifiés bio mais aussi par la spécificité de l'agriculture bio qui demande une surface importante de prairie par animal pour assurer une autonomie fourragère maximale des fermes.

Figure 5 : répartition des **surfaces cultivées en bio en Wallonie** en 2023
(autres : parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

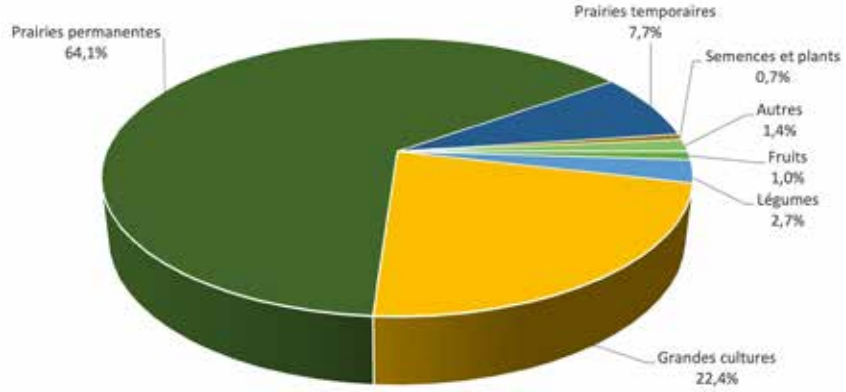

SUPERFICIE SOUS CONTRÔLE BIO (ha)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
FRUITS		128	137	210	276	321	376	452	550	664	788	908	+15,3%
LÉGUMES		490	620	742	1 021	1 195	1 813	2 156	2 295	2 659	2 701	2 452	-9,2%
GRANDES CULTURES		7 722	9 455	11 488	13 404	14 478	15 903	17 257	19 469	20 670	20 610	20 750	+0,7%
PRAIRIES	**PERMANENTES**	47 947	50 761	50 378	55 727	51 536	54 437	55 899	58 859	59 358	59 527	59 228	-0,5%
	TEMPORAIRES					8 127	8 008	8 047	7 888	7 688	8 374	7 098	-15,2%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS		1 003	406	282	429	175	221	267	460	500	901	1 211	+34,4%
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)		116	258	279	377	172	72	114	97	92	88	122	+38,2%
SEMENCES ET PLANTS		20	13	58	56	69	258	231	333	377	536	605	+12,8%
Total		**57 427**	**61 651**	**63 437**	**71 289**	**76 072**	**81 087**	**84 422**	**89 950**	**92 008**	**93 526**	**92 375**	**-1,2%**

La **catégorie Autres (dont cultures non alimentaires)** comprend la culture du houblon, le sapin de Noël, le lin textile, le chanvre textile, le miscanthus, la culture de taillis à rotation courte et la culture de plantes ornementales.

La **catégorie « Jachères, engrais verts et parcours extérieurs »** comprend les surfaces non commercialisables. En 2023, 70% sont des jachères, engrais verts, tournières enherbées, bandes en bordure de champ, bandes fleuries ou parcelles aménagées[6] (soit 850 ha) et 30% de celles-ci sont utilisées en tant que parcours extérieurs (361 ha). Les parcours extérieurs, obligatoires en bio, ont baissé de -27% en 2023, résultante de la diminution des poulets de chair, des poules pondeuses et des truies en Wallonie.

1.4.2. PRAIRIES PERMANENTES ET TEMPORAIRES

Les surfaces de prairies ont baissé de **-2,3%** en 2023 ce qui s'explique par une baisse du nombre d'herbivores bio (bovins, ovins et caprins) en Wallonie (-3%) sur la même année.

La majorité des prairies bio ou en conversion sont des prairies permanentes[7] (89%) et 11% sont temporaires. Les surfaces de prairies permanentes sont restées stables en 2023 tandis que les prairies temporaires ont diminué de 1 276 ha (-15%) par rapport à 2022. 6% des prairies sous contrôle bio sont en conversion en 2023.

Trois-quarts des prairies bio sont situés dans les provinces du Luxembourg (45%) et de Liège (31%) contre seulement 16% à Namur, 7% dans le Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Figure 6: évolution des superficies de **prairies** permanentes et temporaires bio en Wallonie (ha)

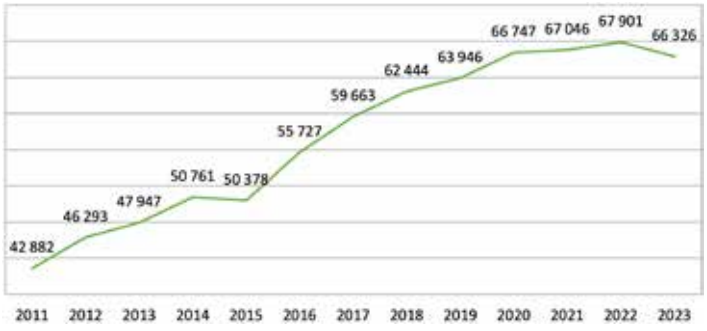

1.4.3. GRANDES CULTURES

Après une année 2022 durant laquelle les grandes cultures bio étaient restées stables, celles-ci ont progressé très faiblement en 2023 avec 139 nouveaux hectares (**+0,7%**)! Entre 2013 et 2021, plus de 1 000 nouveaux hectares de grandes cultures étaient convertis au bio chaque année. Cette relative stabilité s'explique par une demande en bio en baisse en 2022-2023. Parmi les 20 750 ha de grandes cultures contrôlés en bio, 3% sont en première année de conversion et 5% en deuxième année de conversion soit 1 686 ha au total.

34% des grandes cultures sont situées en province du Luxembourg suivi de Namur (27%), du Hainaut (16%), de Liège (14%) et du Brabant wallon (9%).

Figure 7: évolution des superficies de **grandes cultures** bio en Wallonie (ha)

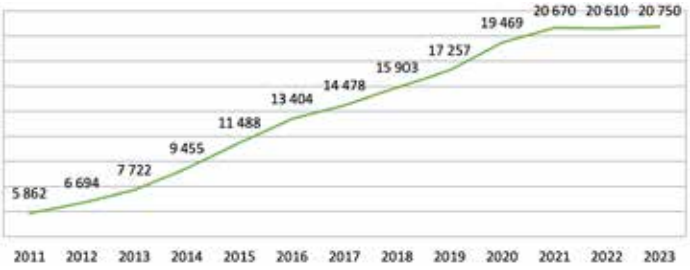

En 2023, 48% des grandes cultures bio sont des céréales pures et cultures assimilées (-685 ha par rapport à 2022), 30% des cultures en mélange (+197 ha par rapport à 2022) et 11% des cultures fourragères (+420 ha par rapport à 2022). Les 11% restants sont des cultures de pommes de terre, oléagineux, protéagineux et autres cultures industrielles. Ce sont les cultures d'oléagineux qui ont le plus progressé durant l'année 2023.

Figure 8: répartition des **grandes cultures** bio par catégorie en Wallonie en 2023

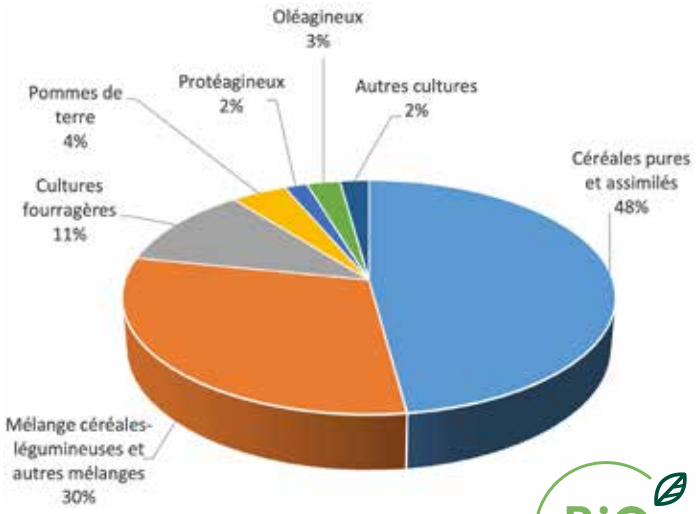

[6] MAEC (Mesure Agro-Environnementales et Climatiques) – MC7 (parcelles aménagées).

[7] À l'opposé des prairies permanentes qui restent en place de très nombreuses années sans être détruites (puits à carbone importants), les prairies temporaires ne sont implantées que pour quelques années car elles font partie intégrante de la rotation des cultures.

GRANDES CULTURES (ha)	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
CÉRÉALES PURES ET ASSIMILÉS	9 767	10 616	9 931	-6%
MÉLANGE CÉRÉALES-LÉGUMINEUSES ET AUTRES MÉLANGES	6 999	6 081	6 278	+3%
CULTURES FOURRAGÈRES	2 282	1 917	2 337	+22%
POMMES DE TERRE	893	822	876	+7%
PROTÉAGINEUX	293	324	354	+9%
OLÉAGINEUX	249	377	523	+39%
AUTRES CULTURES	186	473	451	-5%
Total	**20 670**	**20 610**	**20 750**	**+0,7%**

1.4.3.1. Les céréales et cultures assimilées (pseudo-céréales)

La culture de céréales bio a diminué de **-6%** entre 2022 et 2023 en Wallonie soit une diminution de 685 ha. Les **céréales bio en cultures pures** les plus courantes en Wallonie sont le froment, l'épeautre, l'avoine, le triticale et l'orge (par ordre d'importance). Ces 5 céréales représentent 90% des céréales bio cultivées en Wallonie en 2023. Les cultivateurs bio ont également emblavé du maïs grain et du seigle, utilisés principalement en alimentation animale. En moindre mesure, les producteurs ont également emblavé du sarrasin, du petit épeautre/engrain, du quinoa, du sorgho, du millet et du blé dur dans les champs bio wallons.

CÉRÉALES (ha)	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
FROMENT	2 437	2 522	3 124	+24%
ÉPEAUTRE	2 571	3 004	1 740	-42%
AVOINE	1 351	1 484	1 563	+5%
ORGE	1 216	1 372	1 184	-14%
TRITICALE	998	761	1 192	+56%
MAÏS GRAIN	728	847	443	-48%
SEIGLE	255	367	416	+14%
SARRASIN	62	78	113	+44%
PETIT ÉPEAUTRE/ ENGRAIN	-[8]	100	86	-14%
QUINOA	79	30	36	+17%
SORGHO ET MILLET	27	50	35	-33%
Total	**9 767**	**10 616**	**9 931**	**-6%**

Le froment a fortement progressé dans les champs bio (+602 ha) ainsi que le triticale (+431 ha). En revanche, l'épeautre et le maïs grain ont vu leur emblavement fortement diminuer, de respectivement -1 278 ha et -405 ha. La forte diminution de l'épeautre s'explique par un marché inexistant dû à des surplus et des stocks des années antérieures restant chez de nombreux agriculteurs. Pour le maïs grain, la raison est environnementale : la pression des ravageurs (sanglier, pigeon ramier et corneille) est tellement forte dans certaines régions que de nombreux agriculteurs ont abandonné cette culture.

Les céréales bio sont bien réparties sur l'ensemble du territoire : 37% dans la province du Luxembourg, 25% à Namur, 15% à Liège, 13% dans le Hainaut et 10% dans le Brabant wallon.

Figure 9 : répartition des **céréales bio en cultures pures** en Wallonie en 2023

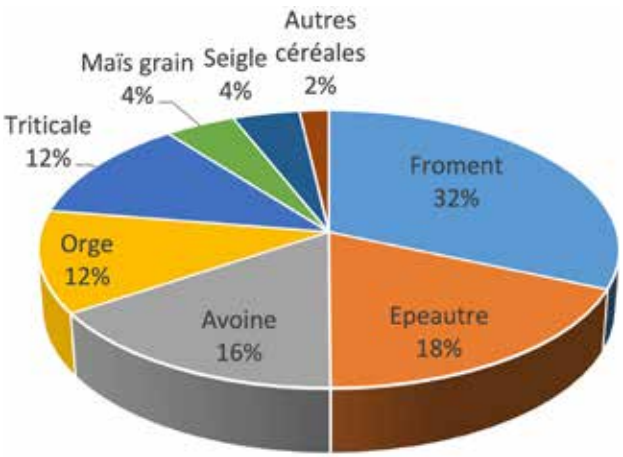

[8] En 2021, la culture de petit épeautre était assimilée à la culture d'épeautre.

Par rapport aux surfaces totales des céréales wallonnes emblavées, plus de la moitié des surfaces wallonnes de seigle et d'avoine sont cultivées en bio. En revanche, le froment bio ne représente que 2% du froment cultivé en Wallonie et le maïs grain seulement 6%.

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS	SURFACES BIO / SURFACES TOTALES WALLONNES EN 2023[9]
FROMENT	2%
ÉPEAUTRE	23%
AVOINE	59%
ORGE	4%
TRITICALE	30%
MAÏS GRAIN	6%
SEIGLE	79%
AUTRES CÉRÉALES	28%
Total	5%

1.4.3.2. Les cultures en association

Les cultures en mélange, principalement des cultures céréales-légumineuses, représentent 6 278 ha en 2023 et ont progressé de **+3%** par rapport à 2022 (+197 ha). Ces mélanges sont, en majorité, non triés à la moisson et donnés tels quels au bétail. Cependant, certains mélanges sont destinés à l'alimentation humaine, comme le froment panifiable-pois, l'avoine-lentille et l'épeautre-lentille. Dans ce cas, ils sont triés à la récolte.

1.4.3.3. Les cultures fourragères

Les cultures fourragères (hors mélange céréales-légumineuses) représentent 2 337 ha en 2023 et ont progressé de **+22%** par rapport à 2022 (+420 ha). Dans cette catégorie, on retrouve la luzerne, le maïs ensilage, le trèfle, les betteraves fourragères, les carottes fourragères, les fourrages récoltés verts et d'autres fourrages. Les cultures de luzerne et de maïs ensilage ont progressé en 2023 de respectivement +27% et +19% par rapport à 2022. Une partie de la luzerne a été cultivée en Wallonie en tant que couvert vivant sous une céréale et se retrouve donc dans les cultures en association. La culture du trèfle a quant-à-elle diminué en 2023.

CULTURES FOURRAGÈRES (ha)	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
LUZERNE	1 063	984	1 255	+27%
MAÏS ENSILAGE	602	541	642	+19%
AUTRES FOURRAGES[10]	393	144	293	+104%
TRÈFLE	224	248	147	-41%
Total	2 282	1 917	2 337	+22%

Figure 10 : répartition des **cultures fourragères bio** en Wallonie en 2023

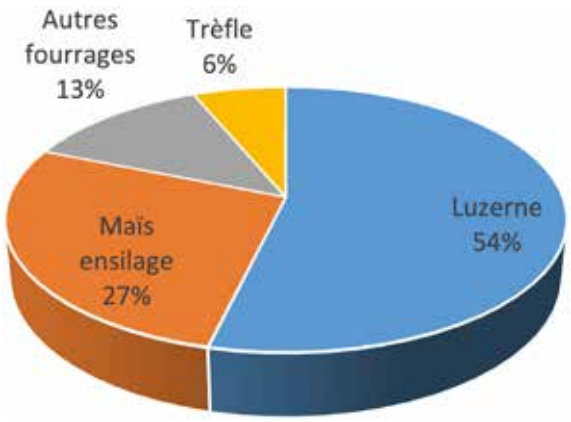

1.4.3.4. Les pommes de terre

La production de **pommes de terre bio** est de 876 ha en 2023. Elle a augmenté de **+7%** entre 2022 et 2023, soit de +54 hectares. Cela représente **seulement 2,2%** de la superficie totale de pommes de terre emblavée en Wallonie.

Les superficies de pommes de terre bio fluctuent d'année en année, selon l'intérêt des producteurs pour cette spéculation et pas toujours selon le marché. Si le marché était demandeur de davantage de pommes de terre bio belges, le nombre d'hectares de pommes de terre bio pourrait facilement progresser en Wallonie. Le nombre de producteurs bio qui savent produire des pommes de terre augmente chaque année. Par ailleurs, de plus en plus de producteurs bio investissent dans des unités de stockage à la pointe de la technologie pour conserver les pommes de terre de la meilleure façon possible.

180 producteurs ont cultivé des pommes de terre bio en 2023 dont 26 d'entre eux ont cultivé plus de 10 ha, 82 entre 1 et 10 ha et 72 moins d'un hectare de pommes de terre.

Figure 11 : évolution de la **culture de pommes de terre bio** en Wallonie (en ha)

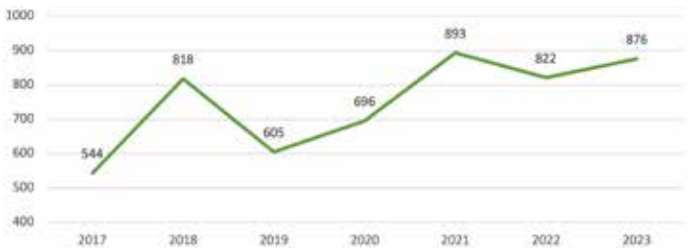

[9] Calculs sur base des surfaces bio (source : SPW) et des surfaces totales wallonnes (source : statbel).

[10] Comprenant la betterave fourragère, la carotte fourragère, le navet fourrager, le chou fourrager, les cultures récoltées « vertes »…

La culture se répartit sur le territoire wallon comme suit: 40% dans le Hainaut, 23% dans la province de Liège, 16,5% à Namur, 12,5% dans le Brabant wallon et 8% dans la province du Luxembourg.

1.4.3.5. Les autres grandes cultures (protéagineux, oléagineux et cutures industrielles)

La culture de **protéagineux** représente 354 ha en 2023 en Wallonie et a augmenté de **+9%** par rapport à 2022. Avec la combinaison des deux crises successives (Covid et guerre en Ukraine), la relocalisation de la culture de protéagineux est un enjeu en Wallonie. En Wallonie, les protéagineux cultivés en bio sont par ordre d'importante les fèves et féveroles, le pois, le lupin doux, les lentilles, le soja et le pois chiche. En 2023, le soja a vu sa surface diminuer car sa culture est difficilement rentable chez nous.

Les protéagineux étant cultivés régulièrement en association, leurs superficies sont **largement sous-estimées** car beaucoup de protéagineux sont comptabilisés administrativement dans les mélanges céréales-protéagineux. Les lentilles et les pois jaunes sont très majoritairement cultivés en association. Les féveroles et les lupins sont aussi régulièrement cultivés avec une plante compagne.

Figure 12: répartition des **protéagineux bio** en Wallonie en 2023

PROTÉAGINEUX (ha)	2020	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
FÈVES ET FÉVEROLES	140	118	151	167	+11%
LUPINS DOUX	7	2	6	27	+344%
POIS	102	85	68	115	+70%
SOJA	56	43	26	17	-34%
LENTILLES	17	45	73	18	-62%
POIS CHICHES				4	
AUTRES PROTÉAGINEUX				5	
Total	**323**	**293**	**324**	**354**	**+9%**

Quant à la culture d'**oléagineux**, elle représente 523 ha et a progressé de **+39%** par rapport à 2022. La culture d'oléagineux a doublé en deux ans: la guerre en Ukraine a accéléré leur progression en Wallonie. La culture de colza et navette a particulièrement progressé en 2023. La culture d'oléagineux et sa transformation se développent en Wallonie depuis quelques années grâce aux initiatives d'une petite quinzaine d'acteurs wallons qui proposent des huiles locales. De plus, certains éleveurs ont décidé d'auto-produire leurs oléagineux (comme le tournesol) pour fabriquer une partie de l'alimentation animale (en élevage caprins et volailles). Les fabricants d'aliments sont eux de plus en plus intéressés par les sous-produits des oléagineux (tourteaux) produits chez nous.

Figure 13: répartition des des **oléagineux bio** en Wallonie en 2023

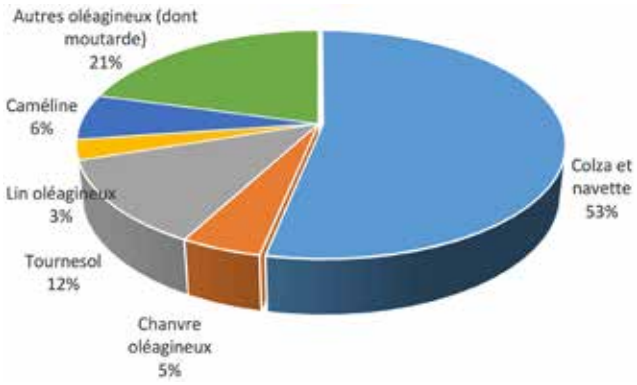

OLÉAGINEUX BIO (ha)	2020	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
COLZA ET NAVETTE	127	152	156	278	+122 ha
CHANVRE OLÉAGINEUX	22	30	34	24	-10 ha
TOURNESOL	10	9	57	63	+6 ha
LIN OLÉAGINEUX	6	12	26	15	-11 ha
CAMÉLINE	27	47	104	34	+38 ha
AUTRES OLÉAGINEUX (DONT MOUTARDE)				108	
Total	**193**	**249**	**377**	**523**	**+146 ha**

Les **grandes cultures bio restantes**, qui représentent 451 ha en Wallonie en 2023, ont légèrement diminué (-5%) par rapport à 2022. L'emblavement de la chicorée (à inuline ou à café) est resté stable. La betterave sucrière est cultivée sur 9,6 ha sous contrôle bio (dont 0,6 ha en bio et 9 ha en première année de conversion).

AUTRES CULTURES (ha)	2020	2021	2022	2023
AUTRE CULTURE	0	2	0	0
BETTERAVE SUCRIÈRE	61	37	25	9,6
CHICORÉE	334	148	448	442
Total	**395**	**186**	**473**	**451**

1.4.4. LÉGUMES (HORS POMME DE TERRE)

Pour la première fois depuis 2011, les **cultures de légumes** ont diminué en 2023 de 248 hectares (**-9%**). Plusieurs pistes d'explication peuvent expliquer cette diminution. Le marché défavorable (diminution de la demande, stagnation ou faible élévation des prix, contrainte d'emballage dans les grandes surfaces…) est la raison principale. L'augmentation des coûts d'électricité, et donc de stockage des légumes de garde[11], fait que les producteurs ont préféré cultiver des aliments peu périssables et dont la conservation est moins énergivore (comme les céréales). L'augmentation des coûts de main d'œuvre, à la suite de la forte indexation des salaires, réduit la rentabilité des cultures qui requièrent beaucoup d'heures de désherbage (comme les carottes, poireaux, potimarrons…). Les épisodes de sècheresse mettent en péril les rendements lorsque les producteurs ne sont pas équipés de système d'irrigation ; ceux-ci préfèrent alors d'autres cultures que les légumes, moins sujettes au stress hydrique.

La province de Liège compte la plus grande surface de légumes bio (29%), suivi du Brabant wallon (25%), du Hainaut (22%) et de Namur (21%). Le Luxembourg compte seulement 3% des surfaces wallonnes de légumes bio.

Figure 14: évolution des superficies de **légumes bio** en Wallonie (ha)

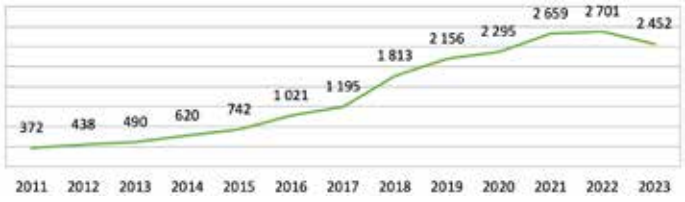

Les légumes cultivés sur la plus grande superficie bio en Wallonie sont le pois et le haricot à destination de l'agro-industrie et représentent à eux deux 42% des surfaces de légumes bio. La carotte et l'oignon sont les 3 et 4èmes légumes cultivés en Wallonie en termes de superficie.

La culture de **plantes condimentaires, aromatiques et médicinales** représente 45 ha en 2023 et a progressé de 10 ha par rapport à 2022. Ces plantes sont cultivées par 23 producteurs sur des surfaces allant de 1 are à 13 ha.

Figure 15 : répartition des cutures de **légumes bio** en Wallonie en 2023

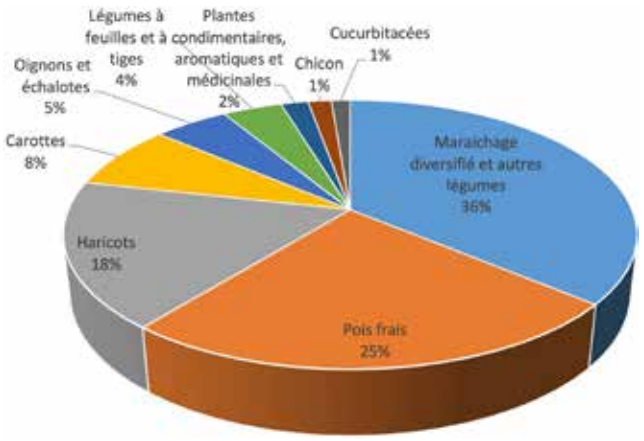

LÉGUMES	HA EN 2023
MARAICHAGE DIVERSIFIÉ	826
POIS FRAIS	606
HARICOTS	432
CAROTTES	192
OIGNONS ET ÉCHALOTES	123
AUTRES LÉGUMES À FEUILLES ET À TIGES [12]	98
PLANTES CONDIMENTAIRES, AROMATIQUES ET MÉDICINALES	45
CHICON (RACINES DE CHICON ET FORÇAGE INCLUS)	39
CUCURBITACÉES [13]	64
CHOUX	19
POIREAUX	8
CHAMPIGNONS	0,1
Total	**2 452**

Sur l'année 2023, 438 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de moins d'un are à plus de 100 ha. La Wallonie a perdu 43 producteurs de légumes bio en 2023 par rapport à 2022. 187 producteurs ont moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 108 cultivent entre 1 et 3 ha de légumes, 78 d'entre eux entre 3 et 10 ha, 33 entre 10 et 20 ha et seulement 32 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

[11] Ce sont des légumes qui sont récoltés puis conservés pendant l'automne et l'hiver sans avoir subi de transformation ni de congélation (exemple : carotte, chou, oignon, betterave, courge, poireau, céleri…).

[12] Comprenant la culture de l'artichaut, asperge, céleri branche, épinard, laitue, ortie, roquette, scarole et chicorée frisée.

[13] Famille de légumes qui inclut les courges, courgettes, concombres et cornichons.

Figure 16 : répartition des **producteurs par superficie de légumes cultivés** en 2023

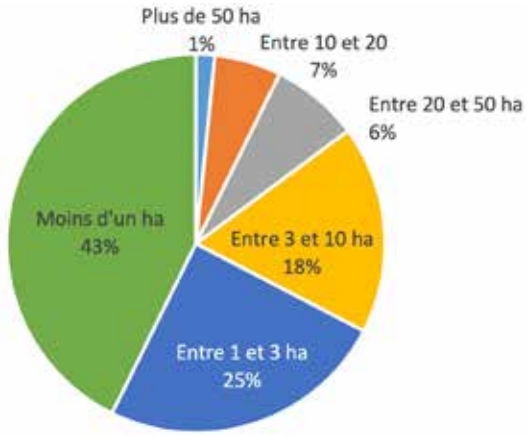

1.4.5. FRUITS

Depuis 2015, la culture fruitière bio progresse de façon importante chaque année. Cette croissance est poussée par une demande importante des consommateurs et par un manque d'offre pour une majorité des fruits. En 2023, la surface en fruits bio a augmenté de **+15%** (+120 ha). **26% des surfaces de fruits sous contrôle bio sont en conversion en 2023**. 44% des cultures fruitières sont situées en province de Namur, suivies des provinces de Liège (21%), du Hainaut (14%), du Brabant wallon (13%) et du Luxembourg (8%).

Figure 17 : évolution des superficies de **fruits bio** en Wallonie (ha)

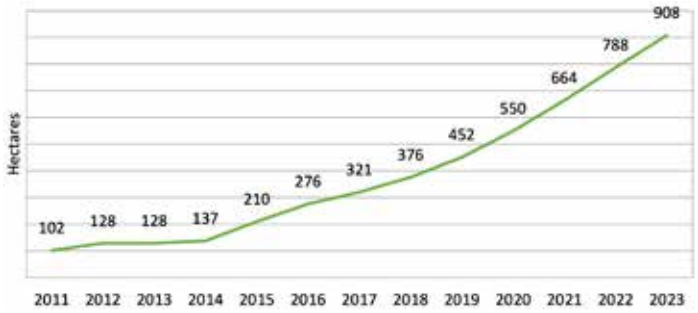

En Wallonie, la majorité (52%) des cultures fruitières bio sont de l'**arboriculture fruitière**. Dans les vergers bio wallons, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons des vergers de cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, figuiers et kiwaïs. On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies. En Wallonie, 184 producteurs font de l'arboriculture fruitière (hors fruits secs) dont 12 d'entre eux sur plus de 10 ha et 84 entre 1 et 10 ha. La Wallonie compte 12 arboriculteurs bio supplémentaires par rapport à 2022.

La production de **vignes bio**, qui était peu présente sur le territoire en 2017 (44 ha), se développe fortement ces dernières années : sa superficie a **quadruplé en 5 ans** passant de 60 ha en 2018 pour atteindre 233 ha en 2023. L'année 2023 connait la plus forte croissance en vignes bio : 40 hectares de vignes supplémentaires ont été cultivées dans le respect du règlement bio. Près d'un tiers des vignes sous contrôle bio (31%) est en conversion en 2023. La Wallonie recense actuellement **61 agriculteurs** qui cultivent des vignes bio dont la grande majorité est destiné à la production de vins. Parmi eux, 6 viticulteurs cultivent plus de 10 hectares de vignes bio, 34 en cultivent entre 1 et 10 ha et 21 en cultivent moins d'un hectare.

La production de **noix et noisettes** s'est aussi développée en 2023 passant de 143 à 169 ha (+18%). **34 producteurs** ont planté des noyers et noisetiers dont 6 d'entre eux sur plus de 10 ha et 14 d'entre eux entre 1 et 10 ha. Un tiers des surfaces est en conversion en 2023.

La production de **fraises et petits fruits** atteint 34 hectares et a progressé de 2,8 ha en 2023 (+9%). 13% est en conversion en 2023. **61 producteurs cultivent des fraises et/ou des petits fruits** dont 11 d'entre eux ont entre 1 et 4 ha, 20 entre 20 ares et un ha, et 30 en cultivent sur moins de 20 ares. La majorité de ces surfaces est constituée de cultures de fraises mais nous retrouvons aussi, plus accessoirement, des framboises, myrtilles, groseilles, mûres, cassis, physalis…

Figure 18 : répartition des **cultures fruitières bio** en Wallonie en 2023

FRUITS	2019	2020	2021	2022	2023	ÉVOL. 2022-2023
ARBORICULTURE FRUITIÈRE	269	319	378	421	472	+51 ha
VIGNE	98	132	165	193	233	+40 ha
NOYER ET NOISETIER	59	70	90	143	169	+26 ha
FRAISE ET PETITS FRUITS	27	29	31	31	34	+3 ha
Total	**452**	**550**	**664**	**788**	**908**	**+120 ha**

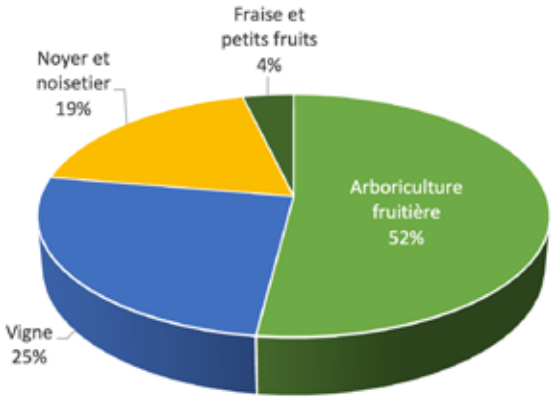

1.4.6. SEMENCES ET PLANTS

Depuis 2017, la production de semences et plants bio progresse sur notre territoire. Celle-ci a progressé de 69 ha (+13%) en 2023, pour atteindre 605 ha sur la Wallonie.

La production de semences et plants est surtout située dans les provinces de Liège (183 ha), Luxembourg (162 ha), et Namur (161 ha). Celle-ci est très peu présente dans les deux dernières provinces: Brabant wallon (76 ha) et Hainaut (24 ha).

Figure 19: évolution des superficies des **semences et plants bio** en Wallonie (ha)

88% de ces surfaces sont utilisées pour la multiplication de semences (de tout type: céréales, protéagineux, oléagineux, légumes…), 6% pour la production de plants de pommes de terre et 6% pour la production de plants de fraises, arbustes fruitiers ou plants ornementaux.

En 2023, la production de semences a progressé de 63 ha et la production de plants fruitiers et ornementaux (pépinières) de 19 ha tandis que la production de plants de pommes de terre a diminué de 14 ha par rapport à 2022. Plusieurs producteurs ont arrêté la production de plants de pommes de terre ces dernières années.

Figure 20: répartition et évolution entre 2021 et 2023 des **semences et plants bio** en Wallonie (en hectares)

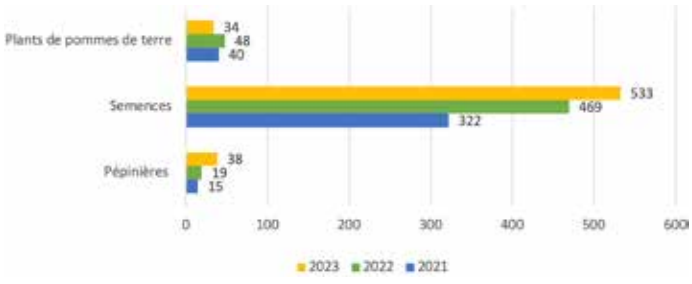

1.4.7. LES CULTURES NON ALIMENTAIRES

La culture du lin textile s'est bien développée en 2023 (répondant à une nouvelle demande grandissante) pour atteindre 32,4 ha (+22 ha par rapport à 2022). La culture de chanvre textile est, quant à elle, passée de 6 ha à 13 ha.

La culture de houblon a aussi progressé passant de 4,1 ha à 5,5 ha en 2023 (dont 1 ha est en bio et 4,5 ha en conversion). 9 producteurs se sont lancés dans cette culture avec des superficies très variés allant de 6 ares à 2,5 ha.

Les plantes ornementales (non comestibles) bio ont été cultivées en 2023 sur 2,4 ha. 7 producteurs en cultivent en 2023.

Pour terminer, 6 producteurs cultivent des sapins de Noël en bio sur une surface totale de 39 ha.

CULTURES NON ALIMENTAIRES (ha)	2021	2022	2023	PROGRESSION 2022-2023
LIN TEXTILE	19,6	10,8	32,4	+21,6 ha
CHANVRE TEXTILE	1,0	6,0	12,9	+6,9 ha
MISCANTHUS	10,0	12,0	23,6	+11,6 ha
SAPINS DE NOËL	54,2	48,5	39,2	-9,4 ha
TAILLIS À ROTATION COURTE	-	-	5,9	-
PLANTES ORNEMENTALES	5,5	6,7	2,4	-4,4 ha
HOUBLON	1,5	4,1	5,5	+1,5 ha
Total	**91,9**	**88,1**	**121,8**	**+33,6 ha**

1.4.8. SURFACES EN CONVERSION BIO

Parmi les superficies contrôlées en bio en Wallonie, **7% d'entre elle sont en période de conversion bio** (de 2 ans pour les cultures annuelles et 3 ans pour les cultures pérennes), ce qui représente 6 277 hectares.

Le pourcentage de terres en conversion par rapport aux terres sous contrôle bio diffère fortement d'une spéculation à l'autre: 2% pour les légumes, 26% pour les fruits, 8% pour les grandes cultures et 18% pour les cultures non alimentaires.

Les fruits bio sont en forte progression en Wallonie car plus d'un quart des surfaces de fruits contrôlées en bio sont en conversion: 35% des noyers et noisetiers, 31% des vignes, 22% des vergers (hors fruits secs) et 13% des fraises et petits fruits sont en conversion en 2023.

Parmi les 1 686 hectares de grandes cultures en conversion bio en 2023, 675 ha sont en C1 (première année de conversion) et 1 010 ha sont en C2 (deuxième année de conversion).

SUPERFICIE EN CONVERSION BIO (ha)		2023	% DES SUPERFICIES TOTALES CONTRO-LÉES EN BIO
FRUITS		240	26%
LÉGUMES		53	2%
GRANDES CULTURES		1 686	8%
PRAIRIES	PERMANENTES	3 765	6%
	TEMPORAIRES	344	5%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS		125	10%
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)		22	18%
SEMENCES ET PLANTS		43	7%
Total		**6 277**	**7%**

Figure 21 : répartition des **surfaces en conversion bio** en Wallonie en 2023
(autres: parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

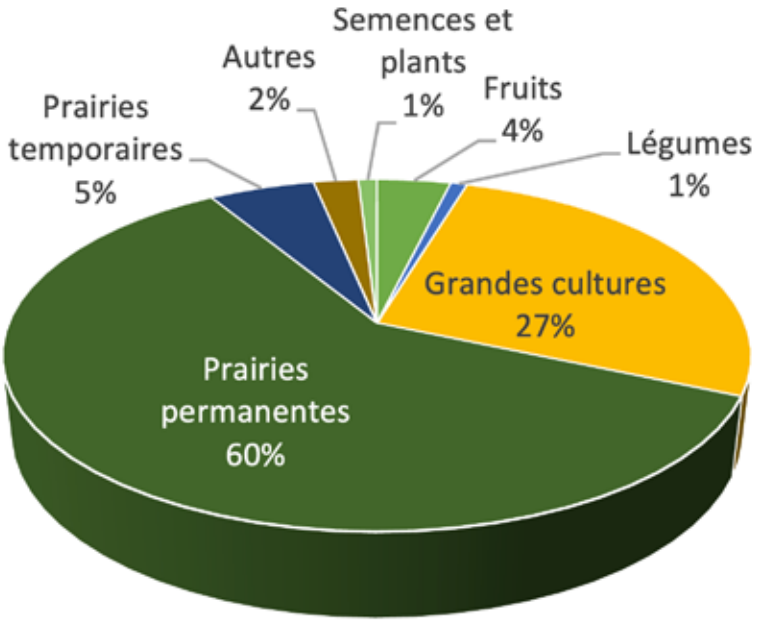

1.5. Animaux élevés en bio en Wallonie

Les cheptels présentés dans ce chapitre comptabilisent tous les animaux sous contrôle bio donc autant les animaux certifiés bio que ceux en conversion.

Le nombre total d'animaux élevés en bio a diminué de -9%. Depuis 2003, c'est la première fois que le nombre d'animaux élevés en bio baisse en Wallonie. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, la plupart des filières ont baissé sauf les filières bovines viandeuses et porcines qui ont augmentées et la filière caprine qui est restée stable.

Deux-tiers des fermes bio wallonnes élèvent des animaux en bio (1 316 fermes au total ont un ou plusieurs élevages).

1.5.1. FILIÈRE BOVINE

Après une légère baisse en 2021 et une stabilisation en 2022, le nombre total de bovins bio a de nouveau baissé en 2023 (-1%). Le cheptel de vaches viandeuses a progressé tandis que le cheptel laitier a, quant à lui, baissé. Trois-quarts des bovins bio sont élevés dans les provinces du Luxembourg et de Liège dont près de la moitié dans la province du Luxembourg.

Au niveau des agriculteurs, **50% des fermes bio wallonnes** élèvent au minimum un bovin en bio ce qui représentent 1 015 fermes bio.

Figure 22: évolution de la **filière bovine bio** (nombre de bovins)

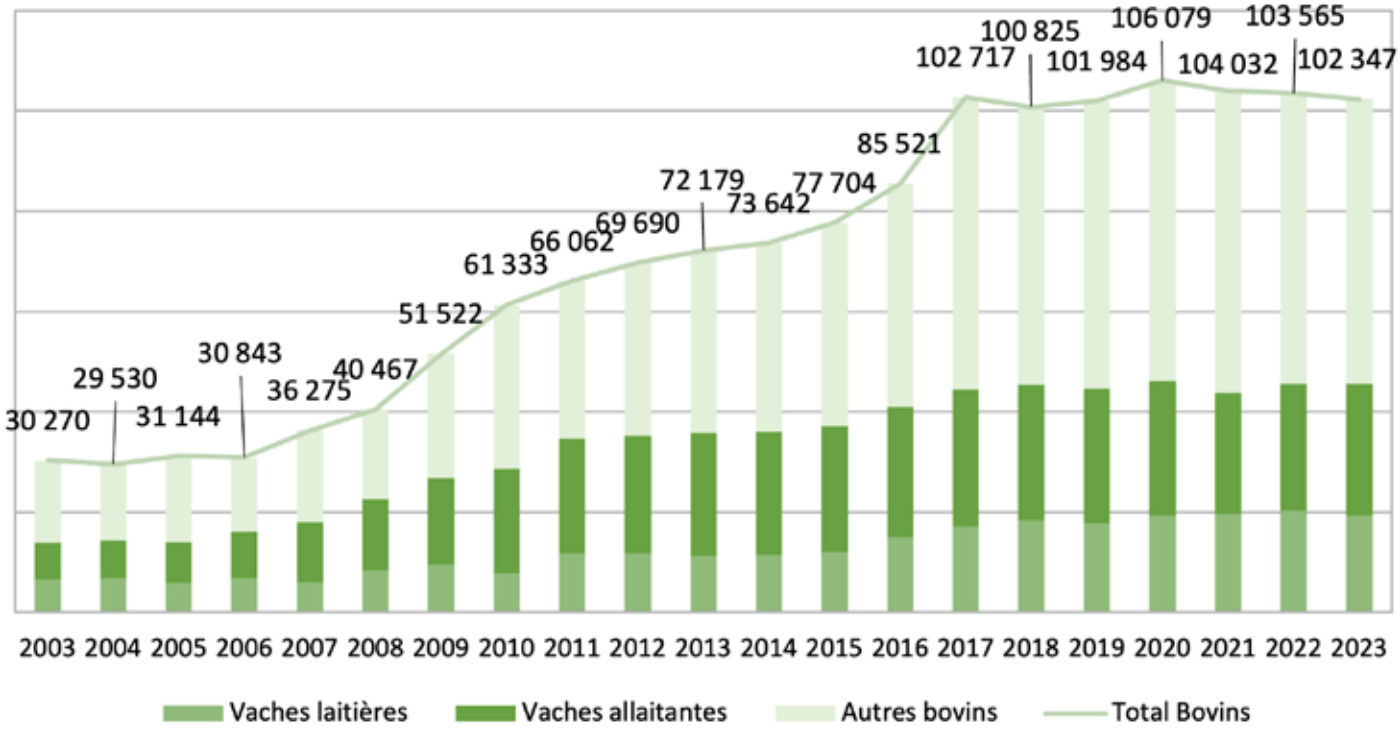

Après une baisse en 2021 (en partie à cause de la sècheresse de 2020) et en une légère hausse en 2022, le nombre de **vaches allaitantes** a augmenté de +5% en 2023.

61% des bovins allaitants sont élevés dans la province du Luxembourg suivie de Namur (18%) et Liège (15%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon comptent très peu d'élevages bio de bovins viandeux avec respectivement 6% et 1% des bovins bio wallons.

Figure 23: évolution du nombre de **vaches allaitantes bio** wallonnes

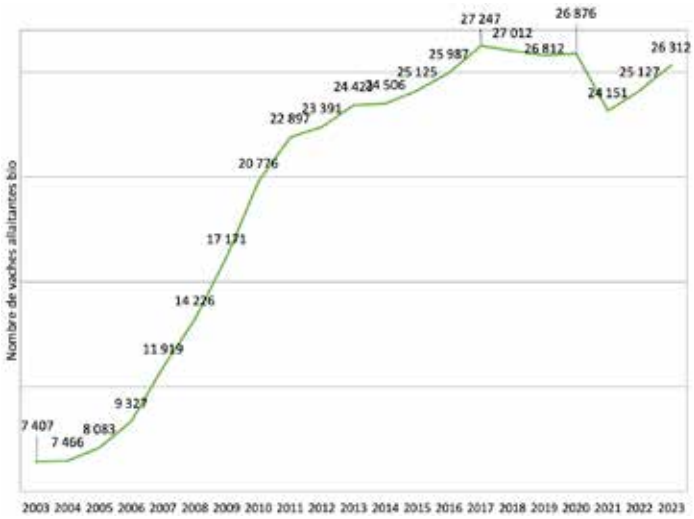

625 éleveurs possèdent plus de 5 vaches allaitantes bio en 2023. Parmi ceux-ci, 78% en élèvent entre 6 et 59.

Figure 24: répartition des **éleveurs de vaches allaitantes par taille de cheptel bio** (2023)

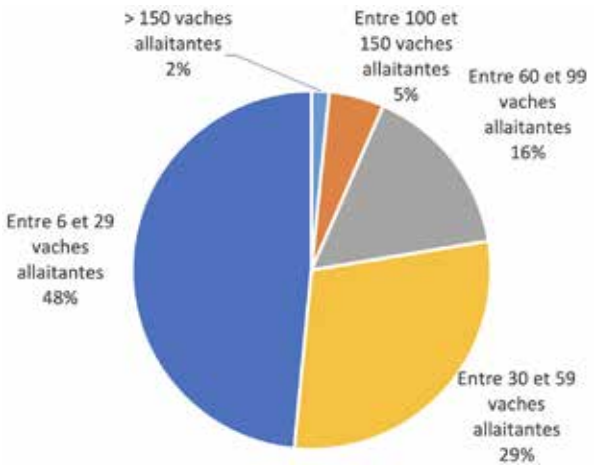

Après plusieurs années de croissance, le nombre de vaches laitières bio sur le territoire (19 306 vaches laitières) a diminué de **-5%** en 2023. En 2023, la Wallonie compte 1 055 vaches laitières bio en moins par rapport à l'année 2022.

Trois-quarts des vaches laitières bio sont élevés dans les provinces de Liège (51%) et du Luxembourg (26%). Dans les autres provinces, cette spéculation reste moins développée avec 13% des vaches laitières bio wallonnes dans le Hainaut, 9,5% à Namur et seulement 0,5% dans le Brabant wallon.

Figure 25: évolution du nombre de **vaches laitières bio** wallonnes[14]

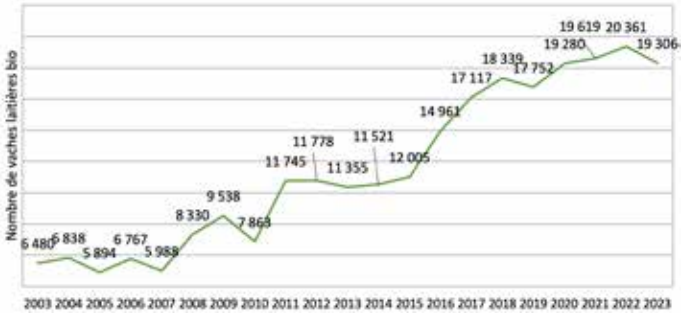

En Wallonie, **306 éleveurs** ont plus de 5 vaches laitières bio en 2023. La Wallonie a perdu 17 élevages par rapport à 2022 (dont 4 qui élevaient plus de 150 vaches laitières). En 2023, 70% d'entre eux élèvent entre 30 et 99 vaches laitières. La moyenne par ferme laitière est de 63 vaches laitières bio.

Figure 26: répartition des **éleveurs de vaches laitières par taille de cheptel bio** (2023)

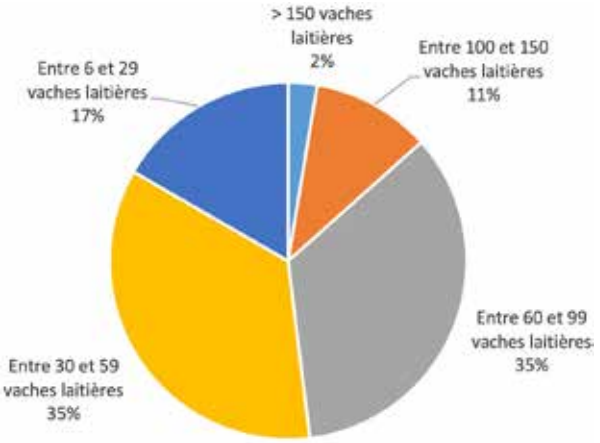

1.5.2. FILIÈRE PORCINE

Alors que le secteur porcin bio wallon avait progressé en 2020-2021 et légèrement diminué en 2022, celui-ci a de nouveau progressé en 2023 de **+22%**. En revanche, le nombre de truies reproductrices a diminué fortement de **-27%** (-310 truies par rapport à 2022). En 2023, le secteur comptabilisait: 840 truies, 18 586 porcs à l'engraissement et 21 verrats.

[14] Le nombre de vaches laitières a été revu pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 pour correspondre au nouveau système de rapportage mis en place. Avant 2019, les jeunes vaches laitières (1-2 ans) sont reprises dans les «vaches laitières». À partir de 2020, celles-ci sont classées dans «autres bovins».

Figure 27 : évolution de la **filière porcine bio** (nombre de porcins)

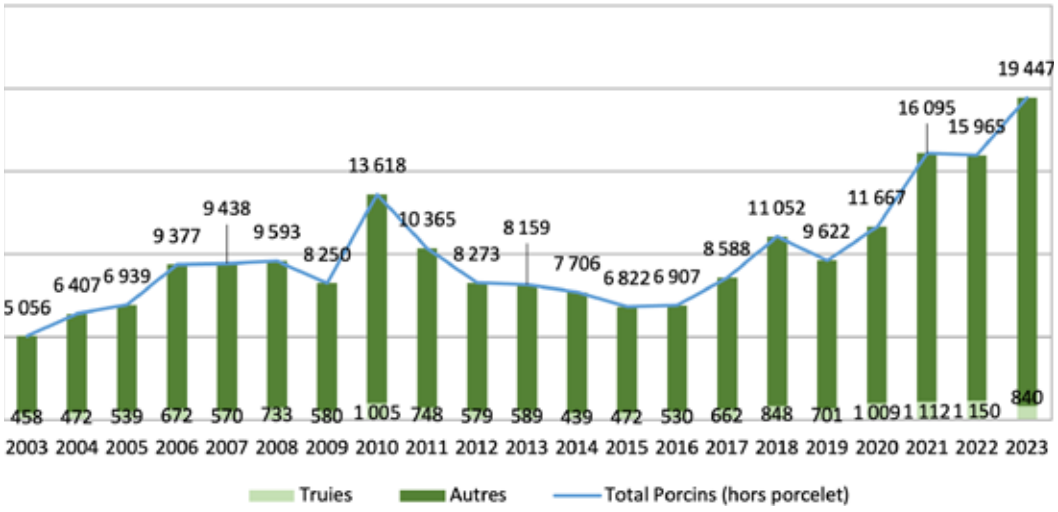

En 2023, la Wallonie comptabilise 72 éleveurs de porcs bio, soit 10 de moins par rapport à 2022. 44% sont naisseurs-engraisseurs, 39% sont uniquement engraisseurs et 19% sont uniquement naisseurs. Parmi ces élevages, 33 éleveurs ont élevé au moins 5 truies et 31 éleveurs ont engraissés au moins 50 porcs gras.

Les porcs bio wallons sont élevés principalement dans les provinces du Luxembourg (49%), du Hainaut (27%) et de Liège (13%). Les 12% restants sont répartis dans la province Namur (8%) et du Brabant wallon (4%).

Figure 28 : nombre de **truies** par élevage bio sur les 44 élevages qui font du naissage (nombre d'élevage en 2023)

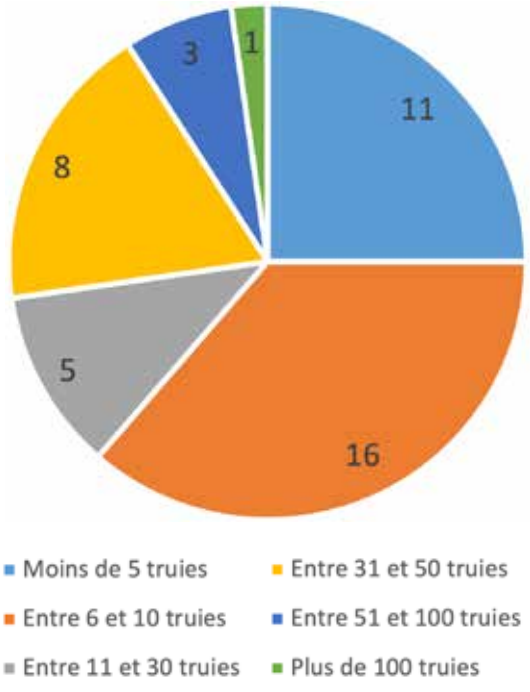

Figure 29 : nombre de **porcs** à l'engraissement sur les 60 élevages qui font de l'engraissement (nombre d'engraisseurs en 2023)

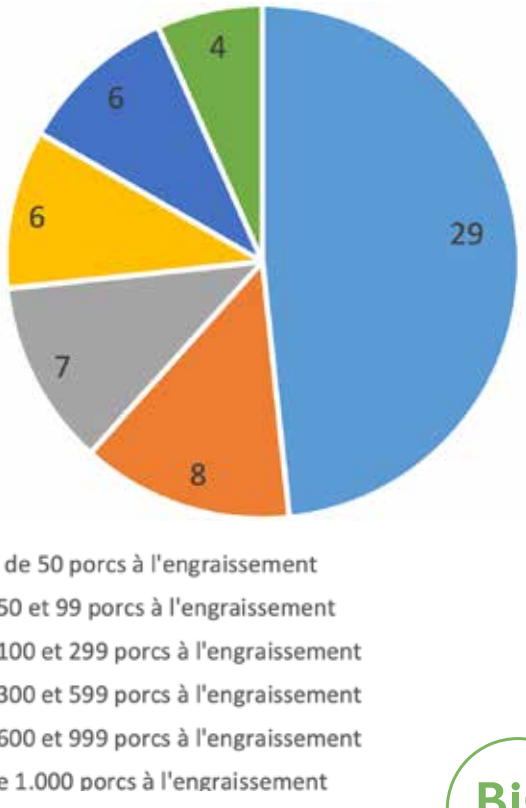

1.5.3. FILIÈRE AVICOLE

Il est intéressant de noter que les poulaillers bio de petite taille (environ 200-250 poules pondeuses ou poulets de chair) comme les poulaillers mobiles se développent beaucoup ces dernières années.

Diminution de la filière poulets de chair

Après des années de forte croissance et une stabilité en 2022, le nombre de poulets vendus a fortement baissé (**-12%**) en 2023 avec 3,5 millions de poulets bio commercialisés. En 2023, le secteur wallon a vendu 482 000 poulets bio en moins que l'année précédente. En comptant des bâtiments de 4 200 poulets (la majorité des poulaillers bio), cela représente environ 27 poulaillers en moins sur l'ensemble de la Wallonie[15].

129 fermes ont élevé des poulets bio en 2023 dont 71% ont commercialisé plus de 18 000 poulets (la production moyenne d'un poulailler bio de 4 200 poulets sur l'année).

La moitié des poulets bio a été élevée dans la province de Namur. La province du Luxembourg compte, quant à elle, 27% des poulets, celle de Liège 13%, du Hainaut 7% et du Brabant wallon 3%.

Figure 30: évolution de la **filière poulets de chair bio** en Wallonie (en milliers de poulets vendus)

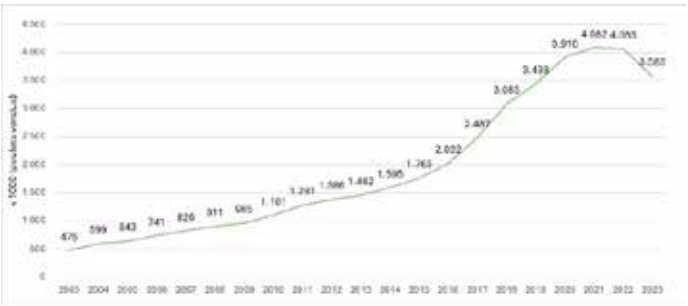

Diminution de la filière poules pondeuses

Après avoir vécu un véritable «boom» entre 2010 et 2020 et ralentit sa croissance en 2021 et 2022, la filière poule pondeuse baisse pour la première fois depuis 2009. En 2023, la Wallonie a perdu 14 227 poules pondeuses (-4%) soit un peu moins de 5 bâtiments de 3 000 poules. La filière compte à présent plus de 369 000 poules pondeuses bio sur le territoire wallon.

Les poules sont élevées majoritairement dans la province de Namur (45%), puis 24% au Luxembourg, 20% dans le Hainaut, 10% à Liège et 2% dans le Brabant wallon.

Figure 31: évolution de la **filière poules pondeuses bio** (nombre de poules pondeuses)

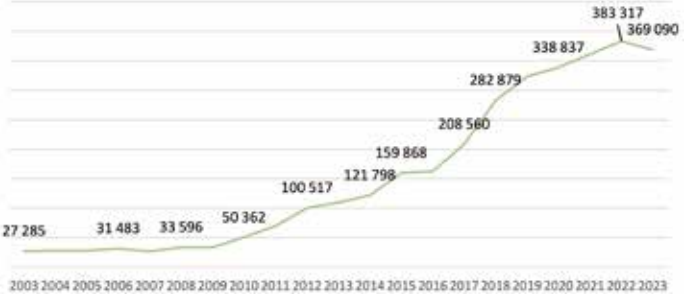

112 fermes ont élevé des poules pondeuses bio en 2023[16]. Seulement 29% d'entre elles ont élevé 3 000 poules ou plus. La moitié des élevages de poules bio a une taille de cheptel entre 100 et 3 000 poules. 21% des fermes élèvent moins de 100 poules pondeuses.

Figure 32: répartition des **éleveurs de poules pondeuses bio** par taille de cheptel (en 2023)

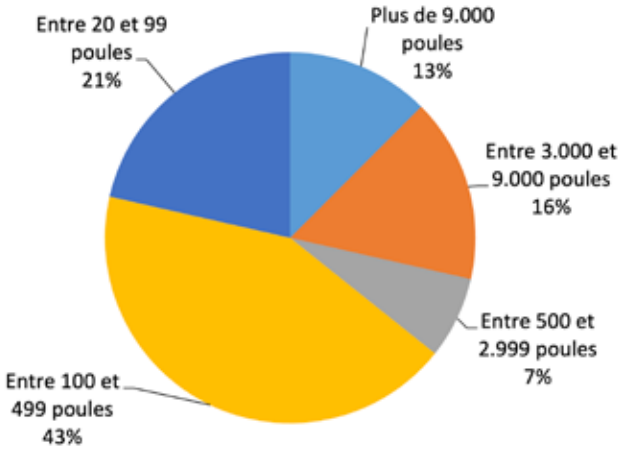

Le premier élevage de **poulettes futures pondeuses** est apparu en 2013 en Wallonie. En 2023, notre territoire comptabilise 227 000 poulettes produites soit une augmentation de **+40%** par rapport à 2022. Malgré la forte progression, la Wallonie doit encore importer des poulettes pour subvenir aux besoins de tous les aviculteurs bio wallons. Les 7 élevages de poulettes sont situés exclusivement dans les provinces du Hainaut (55%) et de Namur (45%). Parmi ces élevages, 4 d'entre eux ont élevé en 2023 plus de 40 000 poulettes.

[15] Estimation: 482 400 poulets commercialisés en moins divisés par 4 200 poulets (un bâtiment standard bio en 2023) et divisé par 4,3 lots/an.

[16] Les fermes qui ont élevés moins de 20 poules bio n'ont pas été comptabilisées ici.

1.5.4. FILIÈRES OVINE ET CAPRINE

Diminution de la filière ovine

En constante évolution depuis 2009, la **filière ovine** a baissé en 2023 (**-11%**) et comptait 22 900 ovins bio. Néanmoins, cette filière a doublé son cheptel depuis 2013. 215 éleveurs ont au moins 10 ovins bio dans leur ferme.

Trois-quarts des moutons sont élevés dans les provinces du Luxembourg (49%) et de Namur (25%). Le quart restant est réparti comme suit: 14% dans la province de Liège, 11% dans la province du Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Au niveau de la filière laitière, la Wallonie comptabilise 18 élevages d'au moins 10 brebis laitières: 6 élevages ont plus de 100 brebis, 4 ont entre 50 et 100 brebis et 8 ont entre 10 et 49 brebis laitières. Au total, 1 478 brebis laitières étaient traites en 2023.

Au niveau de la filière viandeuse, la Wallonie comptabilise 178 élevages d'au moins 10 brebis viandeuses. Parmi celles-ci, 13 élevages ont plus de 300 brebis, 33 en ont entre 100 et 300 brebis, 78 entre 30 et 99 brebis et 54 entre 10 et 30 brebis.

Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones naturelles à haut potentiel de biodiversité. Ces races, comme le roux ardennais par exemple, sont particulièrement adaptées à ces milieux assez pauvres en fourrage et valorisent ces terrains tout en les entretenant. Au-delà de la production de viande d'agneau, c'est la préservation de ces milieux naturels qui représente la première finalité de ces troupeaux.

Figure 33 : évolution de la **filière ovine**
(nombre d'ovins bio en Wallonie)

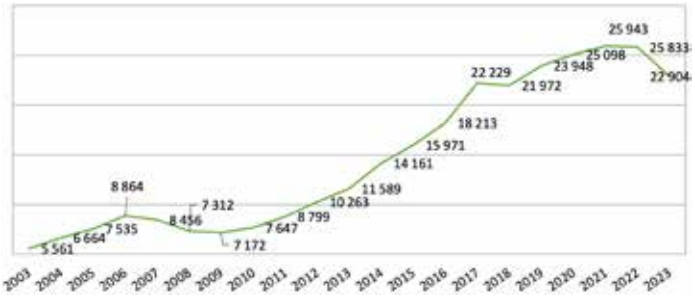

Stabilisation de la filière caprine

Après forte progression en 2020 et 2021 et une légère diminution en 2022, la **filière caprine** est restée stable en 2023. En 2023, 2 688 chèvres laitières bio étaient traites en Wallonie. La filière a quasiment doublé depuis 2016.

Figure 34 : évolution de la **filière caprine**
(nombre de chèvres laitières bio en Wallonie)

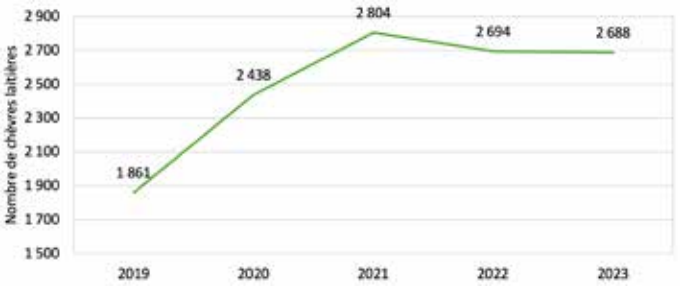

30 éleveurs bio wallons possèdent plus de 10 chèvres laitières bio: 6 éleveurs ont plus de 100 chèvres, 6 entre 50 et 100 chèvres et 18 entre 10 et 50 chèvres. La Wallonie compte 4 élevages en moins par rapport à 2022.

C'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 45% du cheptel bio wallon. Suivi du Luxembourg (28%), Namur (16%), Hainaut (9%) et finalement Brabant wallon (2%).

1.5.5. ÉLEVAGE DE NICHE

Le nombre d'animaux «de niche» reste marginal en comparaison au reste des animaux élevés en bio.

En 2023, quelques fermes bio wallonnes ont élevé 411 autres volailles (canards et cailles), 1 511 équidés (chevaux, juments laitières et ânes), 216 cervidés (cerfs et daims), 190 bufflonnes (et sa suite) et 40 lapins.

À noter aussi que l'aquaculture bio wallonne représente un peu moins d'une T de **poissons** commercialisée (truites) en 2023. Le volume de poissons bio a diminué de -38% par rapport à 2022.

Et enfin, la Wallonie ne compte plus aucune **ruche** certifiée bio en 2023.

CHAPITRE 2

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO EN WALLONIE EN 2023

Dans ce chapitre, les données qui sont présentées proviennent du bureau d'étude GfK Belgium, et sont traitées et interprétées par l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-W. Les données de consommation, dont la période d'analyse s'étale de 2016 à 2023, font référence aux achats en magasin. La consommation dans l'Horeca n'est donc pas incluse. Comme chaque année, plusieurs objectifs sont visés :

- Démontrer et analyser l'évolution de la consommation en produits bio en Wallonie, avec une comparaison avec la Belgique ;
- Définir les profils des acheteurs bio en Wallonie ;
- Identifier les canaux de distribution en bio en Wallonie et analyser leur évolution en termes de parts de marché ;
- Analyser le prix des produits au sein du secteur bio wallon.

Pour ce faire, plusieurs indicateurs de mesure sont présentés, à savoir :

- Le **taux de pénétration** des produits bio (couverture du marché), qui correspond au pourcentage de ménages ayant acheté au moins une fois un produit bio dans l'année (en %) ;
- La **part de marché du bio**, qui correspond au pourcentage de produits alimentaires bio par rapport à l'ensemble des produits alimentaires achetés (en %). Elle se calcule sur base des dépenses en euros (€) ;
- Les **dépenses bio totales** dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Les dépenses bio par habitant, qui correspondent à la valeur moyenne achetée en produits bio par habitant dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Le **volume bio total** acheté dans l'année, exprimé en tonnes, milliers de litre ou milliers de pièces ;
- Le **volume bio par habitant**, qui correspond au volume moyen acheté en produits bio par habitant dans l'année, exprimée en kg, litre ou pièce.
- Le **prix moyen de vente** des produits bio, exprimé en euro par kg, litre ou pièce.
- La **fréquence d'achat du bio**, qui correspond au nombre de venues en magasin dans l'année pour des achats bio.
- La **part de marché du bio** selon le point de vente (en %) ;

Nous analyserons distinctement plusieurs catégories alimentaires :

- Lait à boire : comprend le lait de consommation, le lait aromatisée, yaourt à boire… ;
- Jus et boissons non alcoolisées (NA) : comprend toutes les boissons non alcoolisées (à l'exception de l'eau et du lait) ;
- Fromages : comprend l'ensemble des fromages, à l'exception des fromages frais ;
- Viandes : comprend l'ensemble des sous-catégories de viande (volaille, porc, bœuf, agneau…), charcuterie non incluse ;
- Charcuterie ;
- Pommes de terre : comprend tous les types de format (frais, surgelés, en 4ème et 5ème gamme…) ;
- Riz/pâtes ;
- Farines ;
- Fruits : comprend toutes les sous-catégories de fruits, qu'importe le format (frais, surgelés, en bocal ou conserve…) ;
- Légumes : comprend toutes les sous-catégories de légumes, qu'importe le format (frais, surgelés, en bocal ou conserve…) ;
- Œufs ;
- Pain.

2.1. La couverture du marché alimentaire bio en Wallonie

La couverture des produits alimentaires bio en Wallonie atteint un taux de 98,4% en 2023. Ce taux est en légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,3 point), faisant suite à plusieurs années de croissance. Toutefois, cette baisse doit être nuancée vu l'ampleur de la proportion de la population wallonne qui a acheté au minimum un produit alimentaire bio au cours de l'année (proche des 100%).

En analysant par catégories alimentaires spécifiques, il ressort que les légumes et les fruits présentent le taux de pénétration le plus élevé (respectivement 85,2% et 71,6%, soit une augmentation de +1,3 points et +1 point par rapport à 2022). Les jus et boissons non alcoolisées[17] (46,4%, -2,6 points), les œufs (42,3%, - 2 points) et les viandes (40,2%, -0,2 points) suivent. Par rapport à ce qui était constaté l'année dernière, le taux de pénétration pour les féculents (pommes de terre, pâtes et riz) repart à la hausse, avec une augmentation de 4,5 points pour les pommes de terre et 0,9 point pour le riz et les pâtes[18].

Figure 35 : évolution du pourcentage de **ménages wallons consommant des produits bio** – Années 2016 à 2023

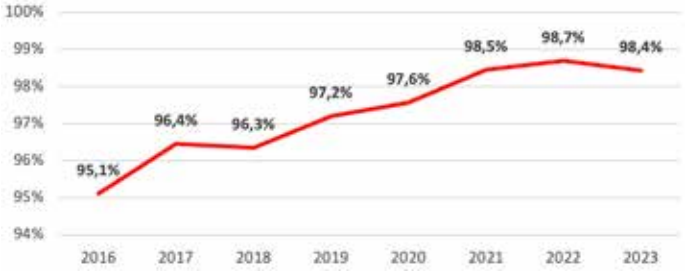

Figure 36 : évolution du pourcentage de ménages wallons consommant des produits bio (par catégorie) – Années 2016 – 2022 - 2023

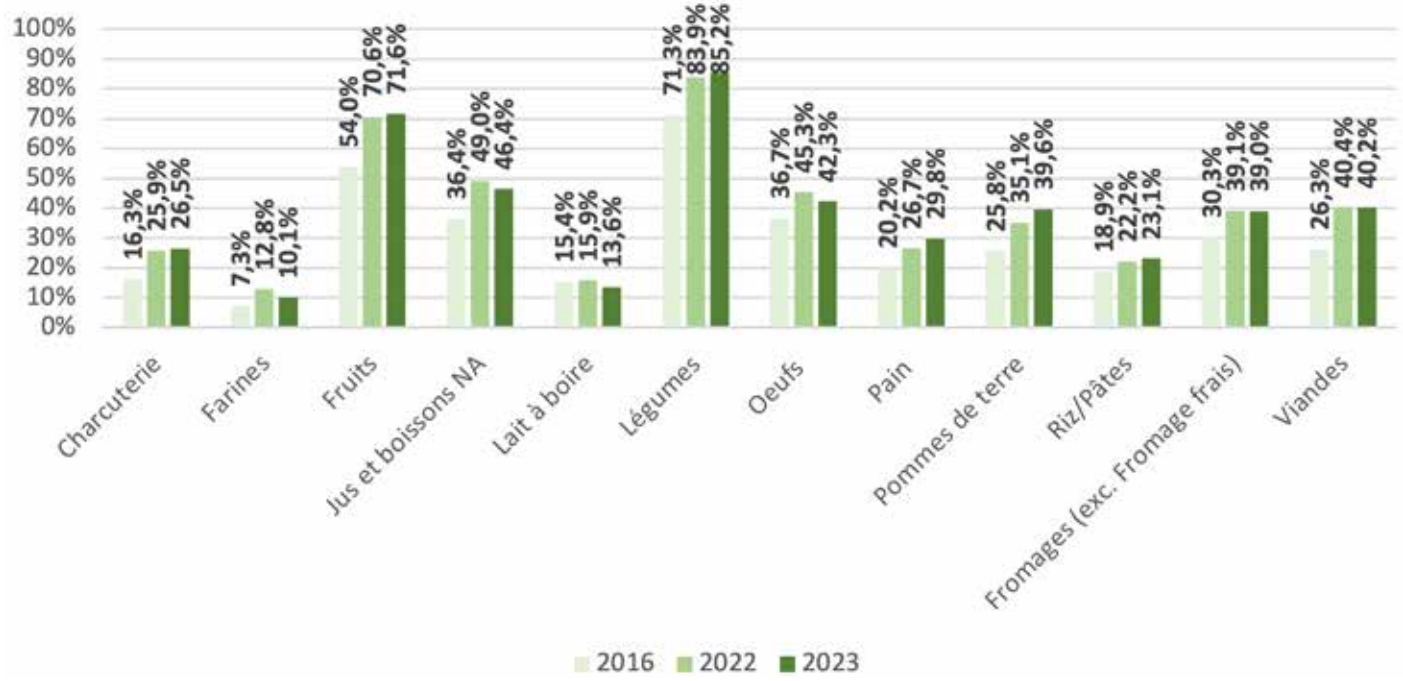

[17] Cette catégorie comprend les boissons non alcoolisées, à savoir : le thé, le café, les jus de fruits, les sirops, les boissons de sport, le cacao et les boissons fraiches (pétillantes ou non).

[18] Entre 2021 et 2022, le taux de pénétration pour les pommes de terre et les œufs avait baissé de respectivement 5,4 points et 4,4 points (Apaq-W & Biowallonie, 2023).

2.2. La part de marché des produits alimentaires bio

L'analyse de la part de marché se base sur les dépenses totales en produits alimentaires bio (indicateur qui sera développé en détail dans le point 3).

Il ressort ainsi, après une année 2022 marquée par les conséquences de la guerre en Ukraine (augmentation du coût des matières premières, diminution du pouvoir d'achat…), et qui avaient impacté, entre autres, le secteur bio, la part du marché du bio est repartie à la hausse en 2023, atteignant 5,1% en Wallonie et 4% en Belgique. Si pour la Wallonie, elle n'atteint pas encore le niveau observé avant la période Covid, il en va autrement au niveau belge, avec une augmentation de 0,3 point en 2023, ce qui permet d'obtenir le plus haut taux sur base des données dont nous disposons depuis 2016. Au regard de ces données et à l'évolution dans le temps, si la Wallonie reste à un niveau supérieur à la Belgique, l'écart continue à se réduire pour la 3ème année consécutive.

Remarque : *cette augmentation de la part de marché bio doit être nuancée. En effet, GfK Belgium a procédé à une modification de leur méthodologie de collecte de données, qui a débuté en 2022 et dont l'effet progressif est surtout visible en 2023. Ce changement a pour but d'obtenir des données toujours plus proches de la réalité. Il entraine cependant des conséquences dans les résultats, à savoir : une surestimation de la croissance de la consommation des produits frais bio (sans code « EAN ») et inversement une exagération de la diminution de la part de marché des produits frais non bio en 2023 par rapport aux années précédentes. De ce fait, sur base des analyses réalisées par GfK Belgium (la possibilité d'adapter la méthodologie aux années antérieures n'étant pas possible), l'augmentation de la part de marché du bio en Belgique doit être nuancée, celle-ci étant en réalité stable, voire légèrement positive. Ce constat est d'autant plus vrai pour la Wallonie, où l'augmentation était déjà moins marquée qu'en Belgique au regard des données de 2023.*

Figure 37 : évolution de la part de marché des produits bio au sein du marché alimentaire belge et wallon (%) – Années 2016 à 2023

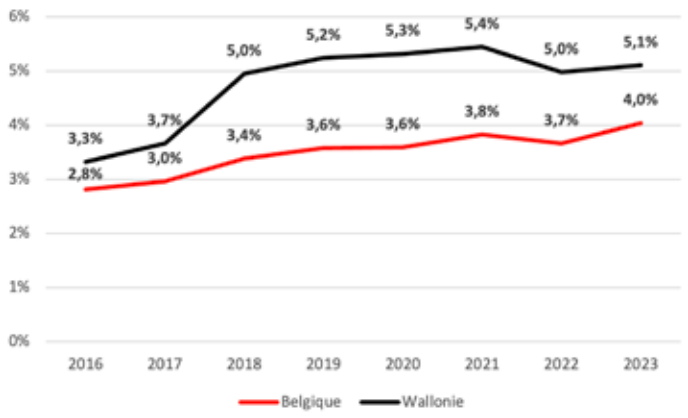

En analysant les données par catégorie alimentaire, le même constat est observé par rapport à l'année dernière. En effet, à l'exception du pain 7,8%, (soit +0,5 point rapport à 2022), seules les viandes et la charcuterie voient leurs parts de marché bio (en valeur dépensée) augmenter, atteignant respectivement 6,7% (+1,8 points) et 3,5% (+0,6 point). Toutes les autres catégories sont en baisse, les œufs de manière plus marquée (22%, -3,6 points), poursuivant la baisse observée en 2022[19]. Ils restent cependant la catégorie alimentaire avec la plus grande part de marché bio, suivis par la farine (11,3%, -2,8 points), les légumes (9,9%, -1 point), les fruits (9,4%, -0,6 point) et le pain.

Figure 38 : évolution de la part de marché des produits bio par catégorie au sein du marché wallon (%) – Années 2016 - 2022 - 2023

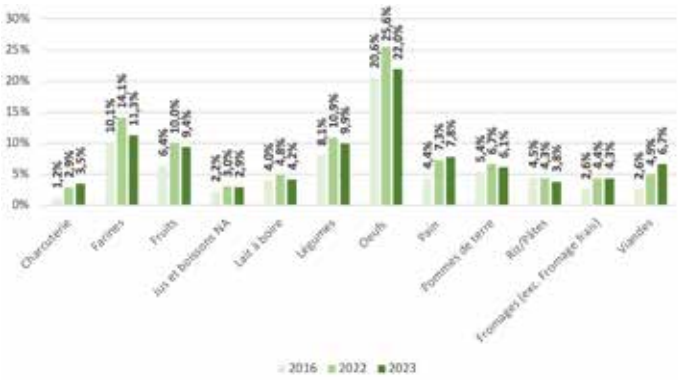

En Belgique, si les œufs, les légumes et les farines constituent le top 3 des catégories alimentaires présentant la part de marché du bio la plus élevée au même titre qu'en Wallonie (dans un ordre différent de la Wallonie) avec respectivement 15,8%, 8% et 7,8%, les évolutions par rapport à l'année précédente sont toutefois plus contrastées. En effet, si les viandes et la charcuterie étaient les seules l'année dernière à observer une augmentation de leur part de marché, le pain, les pommes de terre et les fromages (ex. fromages frais) connaissent en 2023 eux aussi une augmentation. Ces observations démontrent notamment l'augmentation plus marquée au niveau belge observée précédemment pour l'ensemble du secteur bio. À noter que la farine et les pâtes sont les seules catégories pour lesquelles la part de marché est moins élevée en comparaison à 2016.

Remarque : *il est important de spécifier que la modification de la méthodologie opérée par GfK influe l'évolution des parts de marché des produits frais bio, en particulier pour la viande, les légumes et les fruits. Elles doivent donc être nuancées quant à leur degré d'importance (moins prononcé que ce que les données démontrent pour les 2 dernières années). Toutefois, pour la viande et la charcuterie dont la part de marché bio respective était en nette progression, cette progression se confirmerait selon les analyses réalisées par GfK, mais dans de plus faibles proportions. Ce constat est également applicable aux données présentées par la suite, relatives aux dépenses.*

[19] -2,9 points (Apaq-W & Biowallonie, 2023).

Figure 39 : évolution de la part de marché du bio par catégorie de produits au sein du marché belge (%) – Années 2016 - 2022 - 2023

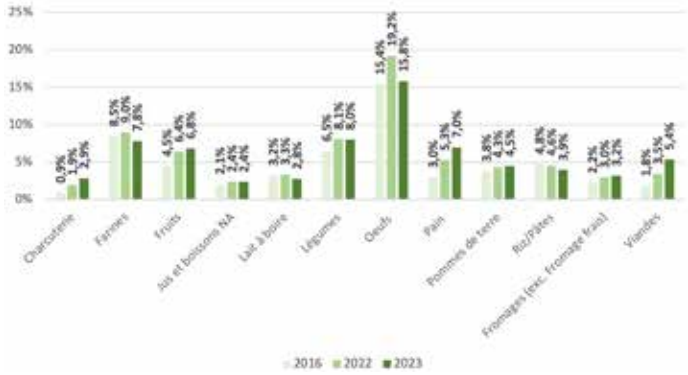

2.3. Les dépenses en produits alimentaires bio

2.3.1. LES DÉPENSES TOTALES DES MÉNAGES EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Les dépenses totales réalisées en produits alimentaires bio en 2023 démontrent une augmentation par rapport à 2022. Cette augmentation est plus marquée en Belgique (+20,7%) qu'en Wallonie (+9,9%), atteignant respectivement un total de 1,15 milliard d'euros et 457 millions d'euros, soit les dépenses annuelles les plus élevées enregistrées depuis 2016.

Figure 40 : évolution des dépenses totales en produits bio effectuées en Belgique et Wallonie, en millions d'euros – 2016 à 2023

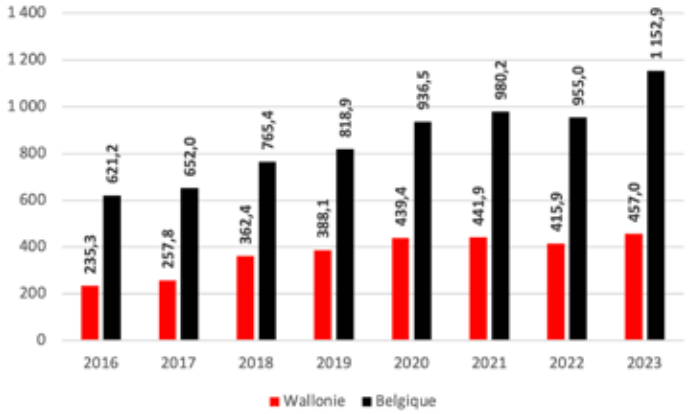

Au même titre que pour les produits alimentaires bio, les dépenses pour les produits alimentaires conventionnels (non bio) ont augmenté en 2023, atteignant un montant total de 8,48 milliards d'euros (+6,9%). Cette augmentation est toutefois moindre que celle observée pour le bio, expliquant la croissance de la part de marché du bio. Au total, les dépenses alimentaires en Wallonie s'élèvent à 8,9 milliards (soit une hausse de 7,1% par rapport à l'année précédente).

En analysant la répartition des dépenses en produits bio sur le territoire belge par région, il ressort que la part de la Flandre a fortement augmenté en 2023 (+4,9 points), atteignant 47,6% des dépenses totales belges en bio, et devient la première région belge en termes de dépenses en produits alimentaires bio au détriment de la Wallonie. Cette augmentation de la part flamande se répercute sur celles de la Wallonie (-4 points) et de Bruxelles (-0,9 point). Si la taille de la population influe la part de chaque région, ces données démontrent bien l'évolution plus importante constatée au niveau belge, et qui s'explique principalement par la croissance observée en Flandre.

En chiffres absolus, sur les 1,15 milliards dépensés en produits bio en Belgique, la Wallonie a dépensé 457 millions d'euros, Bruxelles a dépensé 146,9 millions d'euros et la Flandre 548,95 millions d'euros.

Figure 41 : répartition par région des dépenses totales en produits bio de la Belgique – Année 2023

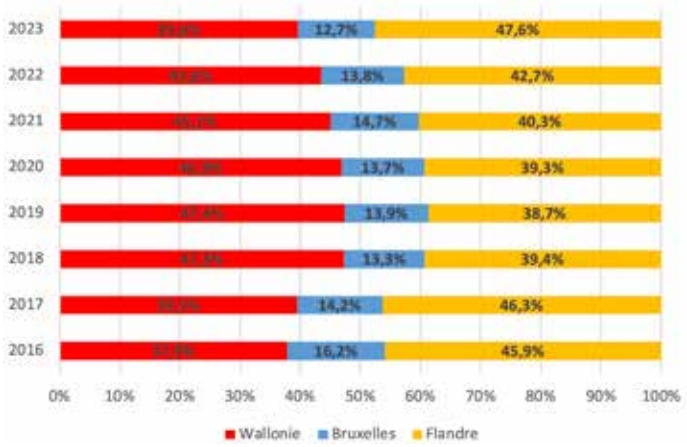

2.3.2. LES DÉPENSES PAR HABITANT EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Au regard des dépenses par habitant en 2023, le Wallon dépense en moyenne plus en produits bio que le Belge avec 125,7€ (+9,2% par rapport à 2022) contre 101,3€ (+20,2%). La différence toutefois est moindre que celle observée l'année précédente. Le Bruxellois reste toutefois un plus gros consommateur en produits alimentaires bio, puisqu'il a dépensé en moyenne 134,9€ (+11,7%).

Figure 42 : évolution des dépenses par habitant en produits bio effectuées par les ménages belges, bruxellois et wallons, en millions d'euros – Années 2016 à 2023

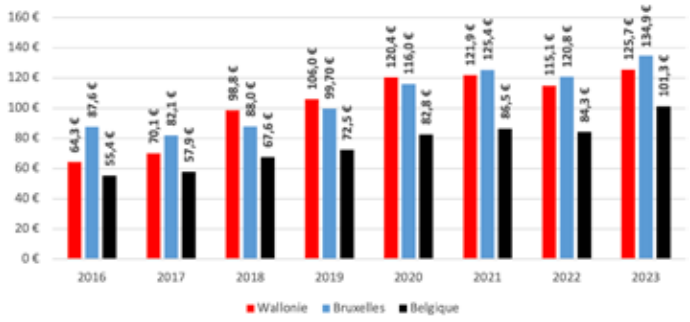

Par catégorie alimentaire, il ressort que les viandes confortent leur place de 1er produit alimentaire bio pour lequel le Wallon dépense le plus, avec 21,4€ en moyenne par habitant, soit une augmentation de 50,3% en comparaison à 2022. Les légumes et les fruits suivent avec 13,4€ et 11,9€, et restent relativement stables par rapport à l'année précédente (respectivement -0,12% et -0,79%). Notons une diminution assez marquée pour les farines, le riz/pâtes et le lait, avec une chute des dépenses de respectivement 22,91%, 8,58% et 6,17%.

Toutefois, en prenant une période d'évolution plus grande (à partir de 2016), toutes les catégories alimentaires reprises dans le graphique 9 voient leurs dépenses par habitant (pour la Wallonie) augmenter. La charcuterie, les viandes et les fromages constituent les 3 catégories pour lesquelles l'augmentation est la plus forte, avec respectivement +263,87%, +211,24% et +122,9%.

Figure 43 : évolution des dépenses bio par Wallon par catégorie de produits, en euros – Années 2016 - 2022 - 2023

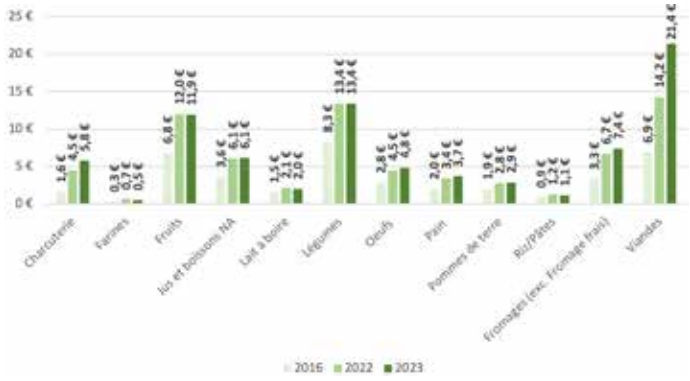

En répartissant ces dépenses bio par catégories sur l'ensemble des bios effectuées par le Wallon en 2023 (125,7€), la viande représenterait 17% des dépenses totales en produits alimentaires bio pour le Wallon, les légumes 10,7% et les fruits 9,5%. L'ensemble des catégories alimentaires reprises dans notre étude représentent près de 2/3 des dépenses, avec 64,4%.

Figure 44 : répartition des dépenses moyennes en bio pour un Wallon par catégorie de produits - 2023

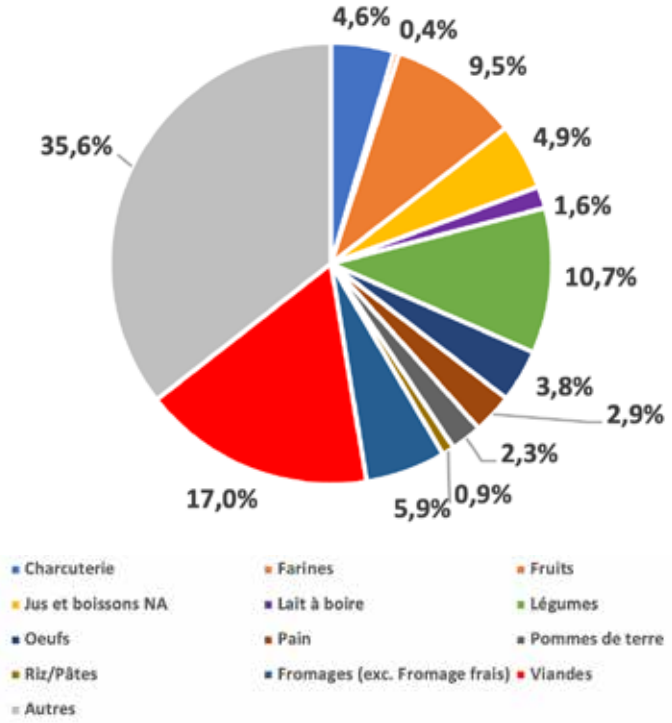

Pour le Belge, ses dépenses en produits alimentaires bio sont assez similaires. En effet, le top 3 est identique, avec la viande (16,7€, +69,7%), les légumes (11,8€, +11,6%) + et les fruits (9,6€, +12,9%). Les évolutions sont toutefois davantage positives qu'en comparaison aux dépenses faites par le Wallon, puisque les catégories dont les dépenses sont en augmentation sont plus importantes, alors que celles en baisse (farines, riz/pâtes et lait) sont moins marquées. Les dépenses moyennes des Belges en bio restent cependant plus faibles par rapport à celles du Wallon pour l'ensemble des catégories alimentaires reprises dans le graphique ci-dessous.

Figure 45 : évolution des dépenses bio par Belge par catégorie de produits, en euros – Années 2016 - 2022 - 2023

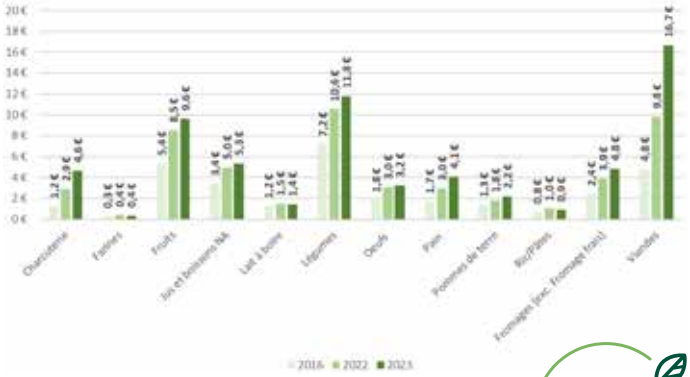

2.4. Les volumes de produits alimentaires bio achetés

2.4.1. LES VOLUMES TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO ACHETÉS

Pour une bonne interprétation dans la lecture des données, il est important de spécifier que les données relatives aux volumes totaux achetés en produits alimentaires bio présentées dans cette partie comprennent l'ensemble des catégories alimentaires dont le poids est estimé en kg ou en litre (selon les standards appliqués par GfK), la conversion de ces deux unités de mesure étant identique[20]. Néanmoins, les produits dont les quantités sont mesurées en pièces achetées, à savoir les œufs et les produits de boulangerie, ne sont pas repris dans le total (ces données n'étant pas comparables du fait de leur unité de mesure).

Ainsi, il ressort que les volumes bio achetés en Wallonie poursuivent leur baisse constatée depuis 2020, avec un volume total en produits alimentaires bio de 64 657,3 tonnes achetés en 2023, soit une baisse de 5,2% par rapport à 2022. Cette baisse est toutefois moins marquée que celle observée l'année précédente (-10,6%). A contrario, les volumes achetés en Belgique sont repartis à la hausse après une baisse observée l'année dernière, atteignant un volume acheté de 163 731,7 tonnes (+4,2%).

Figure 46 : évolution des volumes achetés en produits bio (excepté œufs et produits de boulangerie) par les ménages Belges et Wallons, équivalent en tonnes / milliers de litre – Années 2016 à 2023

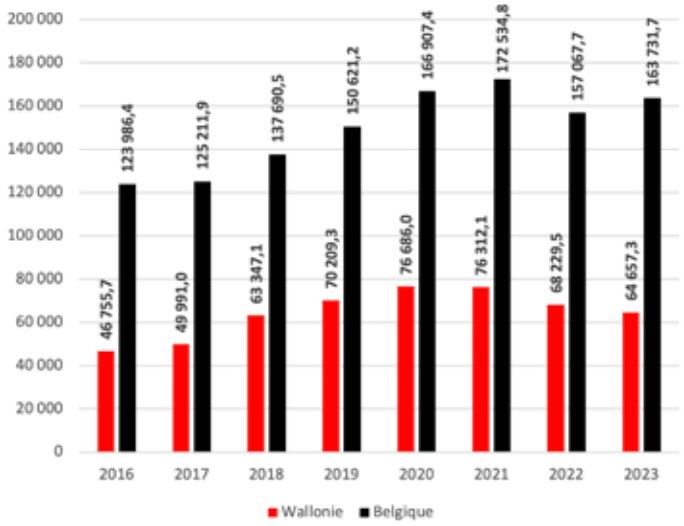

Ce constat de baisse s'observe pour plusieurs catégories alimentaires en Wallonie. En effet, la majorité des catégories alimentaires reprises dans le tableau ci-dessous observe une baisse des achats en volumes par rapport à 2022, à l'exception des viandes et de la charcuterie, respectivement en augmentation de 54,4% et 37,8%. La seule modification par rapport à l'année dernière vient du pain, qui est en hausse en 2023 (+11,7%). Cette diminution des achats observée depuis plusieurs années à présent pour plusieurs de ces catégories, a pour résultat que les volumes achetés, pour le lait et le riz / pâtes, sont plus faibles en 2023 qu'en comparaison à 2016 (de respectivement -11,1% et -3,5%).

Figure 47 : évolution des volumes achetés en produits bio par catégorie alimentaire en Wallonie, en tonnes / milliers de litre / milliers de pièce – Année 2023

Catégorie alimentaire bio	Unité de mesure	Année 2023	Evolution 2016-2023	Evolution 2022-2023
Charcuterie	Tonne	1.065,5	154,3%	37,8%
Farines	Tonne	663,0	25,2%	-22,8%
Fruits	Tonne	11.985,5	43,1%	-6,7%
Jus et boissons NA	Litre (en millier)	3.482,0	17,4%	-16,6%
Lait à boire	Litre (en millier)	5.166,4	-11,1%	-13,8%
Légumes	Tonne	12.160,4	40,8%	-9,4%
Oeufs	Pièce (en millier)	44.097,3	18,6%	-4,3%
Pain	Pièce (en millier)	4.664,9	58,5%	11,7%
Pommes de terre	Tonne	5.286,6	33,5%	-0,1%
Riz/Pâtes	Tonne	903,1	-3,5%	-21,5%
Fromages (exc. Fromage frais)	Tonne	1.259,6	55,4%	-2,4%
Viandes	Tonne	5.819,4	181,5%	50,4%

[20] Ce total ne se limite pas aux catégories alimentaires spécifiques présentées dans ce rapport.

Remarque : *le changement de méthodologie opéré par GfK affecte également les volumes achetés bio. Ainsi, l'augmentation observée en Belgique doit être tempérée. En Wallonie, la baisse des volumes bio achetés serait donc bien réelle et légèrement plus marquée encore. Par ailleurs, la forte augmentation des volumes achetés de viandes et de charcuterie, si elle est bien effective (selon les analyses réalisées par GfK Belgium), serait toutefois plus mesurée dans la réalité.*

2.4.2. LES VOLUMES TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO ACHETÉS PAR HABITANT

Par catégorie alimentaire, il ressort que ce sont les fruits et les légumes bio qui sont le plus achetés en produits bio par le Wallon, avec en moyenne 3,3 kg chacun en 2023 (diminution respective de 17,1% et 10% par rapport à 2022). Pour les œufs, le volume s'élève à 12,1 pièces achetées en moyenne sur l'année écoulée, soit une diminution de 4,9%. La plus forte baisse est observée pour les farines (-23,2%[21]) et le riz/pâtes (-22%).

Figure 48 : évolution des volumes achetés bio par Wallon par catégorie de produits, en kg/litre/pièce[22] – Années 2016 - 2022 - 2023

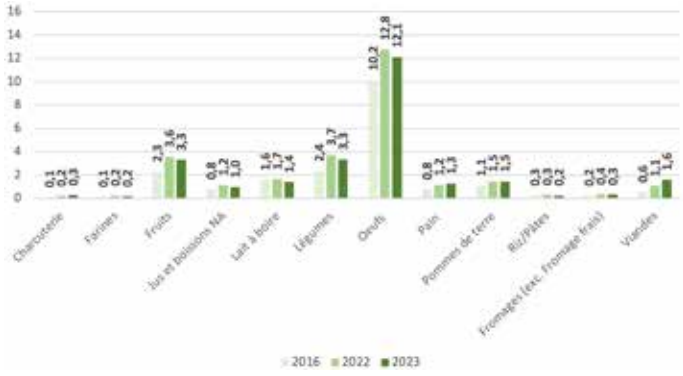

Le constat est identique pour le Belge, les fruits et les légumes étant les plus achetés avec 2,7 kg et 2,9 kg en 2023, avec toutefois une évolution à la hausse des achats de 7,6% et de 1% sur l'année écoulée. Comme ce qui a été démontré pour les dépenses par habitant, les volumes achetés par catégorie spécifique par le Belge ont des évolutions diverses selon les catégories. Le riz/pâtes, le lait et les farines sont les catégories dont les tendances d'achats sont les plus négatives sur l'année écoulée, respectivement en diminution de 18,4%, 17,7% et 12%.

Figure 49 : évolution des volumes achetés bio par Belge par catégorie de produits, en kg/litre/pièce – Années 2016 - 2022 - 2023

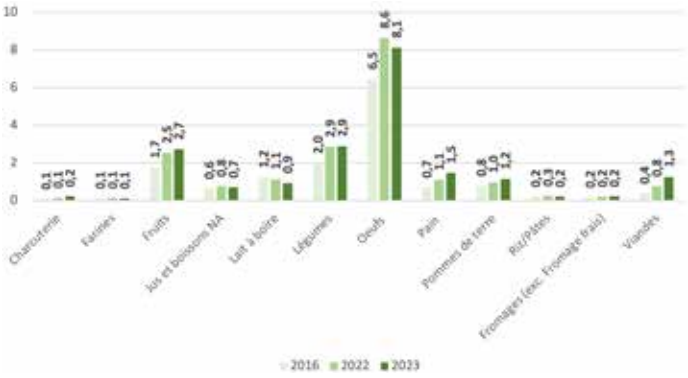

2.5. Le comportement d'achat et le profil des ménages wallons acheteurs de produits alimentaires bio

Cette section se concentre sur le comportement d'achat des ménages wallons et sur les différents profils d'acheteur de produits alimentaires bio. 3 types de profil sont distingués :

- Les « heavy acheteurs bio », qui ont un profil intensif en matière d'achats de produits bio ;
- Les « medium acheteurs bio », qui ont un profil intermédiaire en matière d'achats de produits bio ;
- Les « light acheteurs bio », qui ont un profil faible en matière d'achats de produits bio.

Ces profils d'acheteurs représentent respectivement 20,6%, 30,9% et 48,5% du total des ménages wallons achetant des produits bio en 2023. La part des « medium acheteurs bio » continue de prendre de l'ampleur d'année en année, étant 7,5 points plus élevée qu'en 2016 (+1 point en comparaison à 2022). La part des « heavy acheteurs bio » est par contre en baisse de 0,5 point par rapport à 2022, mais reste plus élevée qu'en 2016 où elle s'élevait à 12,4%.

En valeur dépensée, les « heavy acheteurs bio » sont à l'origine de 64,7% des dépenses en produits bio en 2023, contre 68,8% l'année précédente. Le reste se partage entre les « medium acheteurs bio » (28,1%, +4,1 points), atteignant son niveau de 2016, et les « light acheteurs bio » (7,2%, + 0,1 point).

[21] La consommation représente exactement 0,18 kg en moyenne par Wallon en 2023, contre 0,24 kg en 2022.

[22] L'unité de mesure pour chaque catégorie est la suivante : le kg pour la charcuterie, les farines, les fruits, les légumes, les pommes de terre, le riz/pâtes, les fromages et les viandes ; le litre pour les jus et boissons non alcoolisées et le lait ; la pièce pour les œufs et le pain.

Figure 50 : répartition de dépenses en produits bio selon les profils d'acheteurs bio wallons (%) – Année 2023

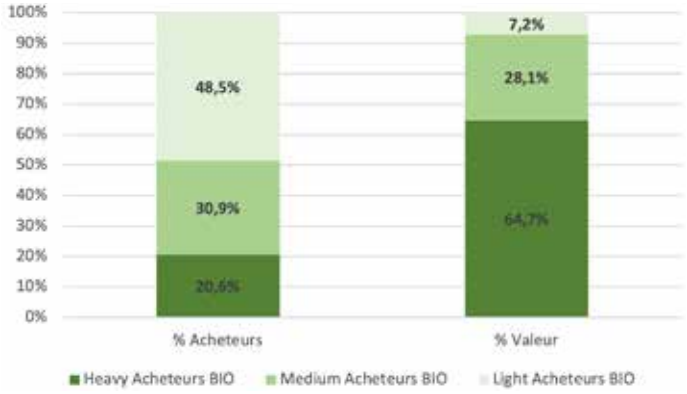

Malgré cette diminution au profit des « medium acheteurs bio », les « heavy acheteurs bio » continuent de regrouper la majeure partie des dépenses en produits alimentaires bio. Annuellement, cela représente en moyenne, pour ce profil d'acheteur, 890,2€ en 2023, soit plus de trois fois le total dépensé par le ménage wallon « moyen », qui est de 258,2€.

Après deux années de baisse, les dépenses pour les « heavy acheteurs bio » repartent à la hausse (+5,7%). Cette augmentation est toutefois moins marquée que pour les « medium acheteurs bio » et les « light acheteurs bio », qui augmentent de respectivement 23,9% et 11,4% au cours de la dernière année. À l'échelle de la moyenne de la population consommatrice de produits bio, cette augmentation représente 9,5%, atteignant 282,9€ par ménage wallon, soit 24,5€ en plus par rapport à 2022, dépassant les dépenses moyenne observées en 2021 (qui étaient jusqu'à présent les plus élevées avec 277€).

Figure 51 : évolution de la valeur annuelle d'achats en produits bio ménage wallon achetant bio, en euros – Années 2016 à 2023

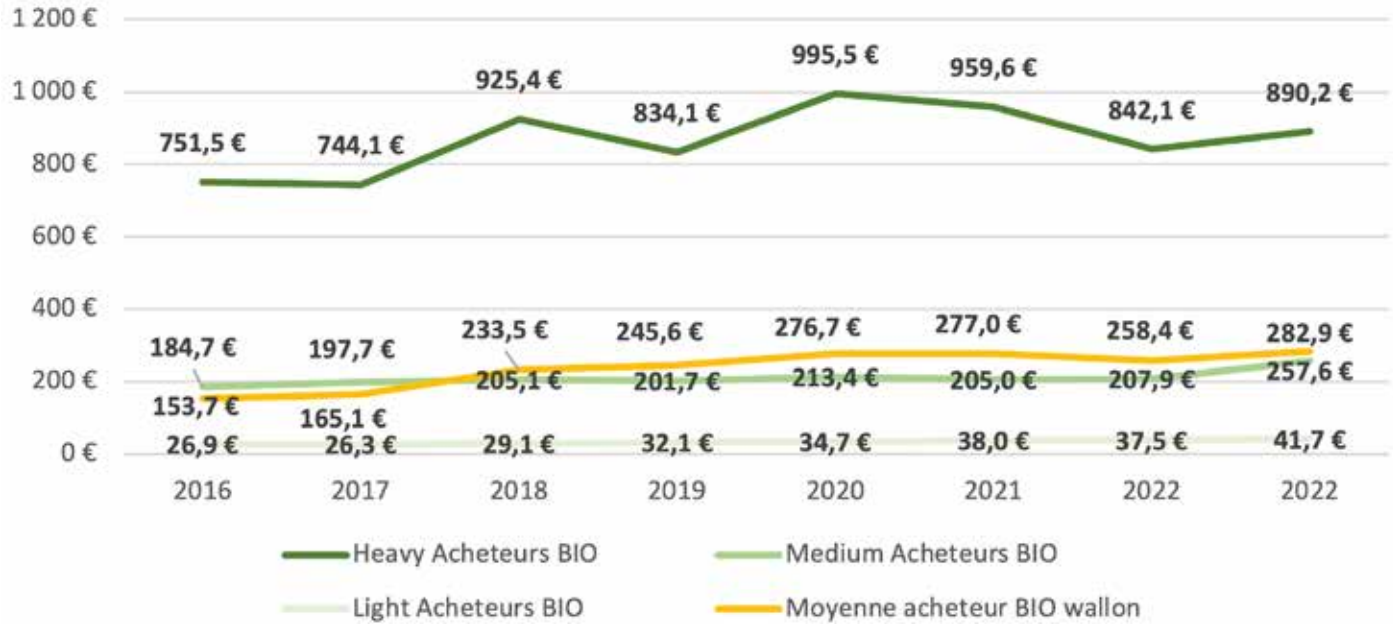

Au niveau de la fréquence d'achat, celle des « heavy acheteurs bio » est repartie à la hausse, atteignant en moyenne 84,3 achats en 2023 (+3,8% par rapport à 2022). A contrario, celle des « medium acheteurs bio » continue la baisse observée depuis 2020, pour atteindre une moyenne de 32,8 achats sur l'année, soit la fréquence la plus faible observée depuis 2016. Si on corrèle cette donnée au montant qu'il dépense, on en déduit que les « medium acheteurs bio » achètent moins souvent des produits alimentaires bio, mais pour un montant supérieur (qui peut s'expliquer par le prix des aliments et/ou des volumes achetés).

Les « light acheteurs bio » ont acheté en moyenne 9,2 fois des produits bio en 2023, soit la fréquence la plus élevée depuis 2016.

Cela s'élève en moyenne à 31,9 achats en produits bio par ménage wallon au cours de l'année (+1,5%). Il s'agit de la fréquence la plus élevée depuis 2016, ce qui révèle que les ménages wallons consommateurs de produits bio achètent plus souvent des produits alimentaires bio.

Figure 52 : évolution de la fréquence annuelle d'achats bio par ménage wallon selon les profils d'acheteurs - Années 2016 à 2023

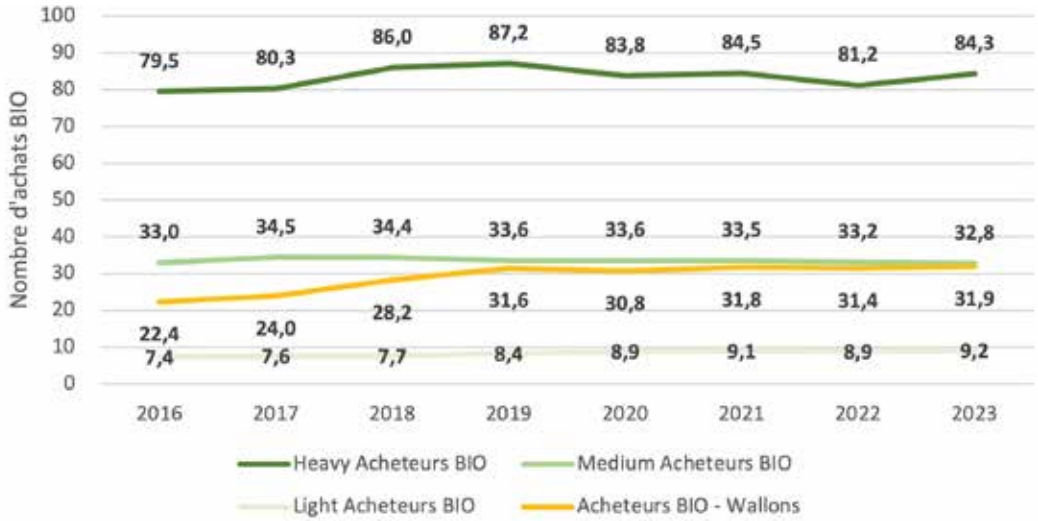

2.6. Les canaux de distribution des produits bio en Wallonie

En 2023, le top 3 des canaux de vente au sein desquels les Wallons dépensent le plus en produits alimentaires bio reste inchangé par rapport aux années précédentes, avec les supermarchés en tête avec 37,2%, suivis par les magasins bio[23] (17,6%) et la catégorie « Autres[24] » (11,6%). Les boucheries deviennent le 4ème lieu d'achat avec 7,1%, suivi par le Hard Discount, avec 6,2%.

Figure 53 : répartition des dépenses des produits bio en Wallonie selon les canaux de distribution (%) – Année 2023

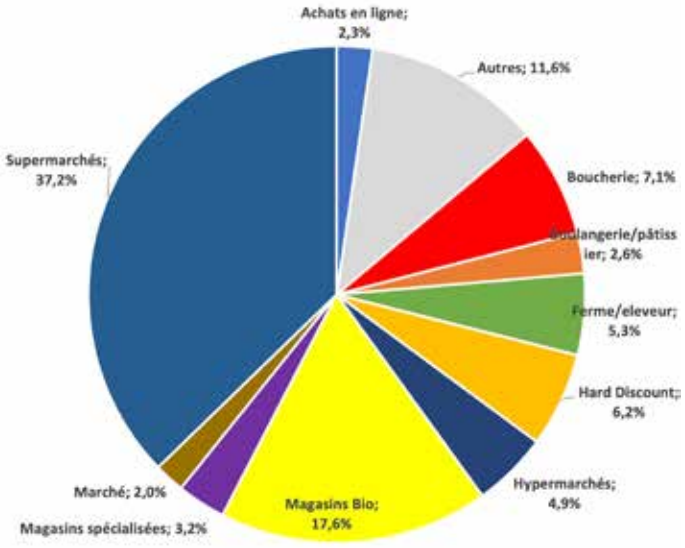

En baisse depuis 2020, la part de marché des magasins bio continue sa diminution, avec une perte 2,6 points en 2023 par rapport à 2022 (-13,3 points si on se réfère à 2020, année marquée par la crise sanitaire du Covid-19 dont le secteur bio a tiré bénéfice en termes de croissance de sa consommation). En comparaison à l'année dernière, ils ne constituent toutefois pas le seul canal de vente dont la part de marché diminue, puisque les supermarchés (-3,6 points), les hypermarchés (-0,3 point) et les achats en ligne (-0,4 point) baissent également. Les boucheries (+1,7 points), les magasins spécialisés[25], les boulangeries/pâtisseries (+0,8 point), les fermes (+0,6 point) et le Hard Discount (+0,2 point) voient par contre leur part de marché en hausse, alors que celle des marchés stagne. À noter que la catégorie « Autres » canaux de vente est celle dont l'augmentation est la plus importante (+2,4 points).

En se concentrant sur les grandes et moyennes surfaces (supermarchés, hypermarchés, Hard Discount), il ressort que sa part de marché s'élève à 48,3% en 2023, contre 52,1% en 2022 et 55,6% en 2016. Les GMS, si elles représentent encore une grande partie des achats en magasins, ne constituent toutefois plus la majorité des dépenses en produits alimentaires bio.

[23] La catégorie « magasins bio » comprend les enseignes Färm, Bio Planet, Ekivrac, Biocap, Al'Binète et autres magasins bio d'alimentation.

[24] La catégorie « Autres » comprend notamment les magasins de proximité (Okay, Delhaize Proxy, Spar…), les magasins frontaliers, Oxfam…

[25] La catégorie « magasins spécialisés » comprend d'autres magasins spécialisés dans l'alimentation, tels que les poissonneries, les épiceries…

Au même titre que les années précédentes, la prudence reste de mise quant à l'interprétation de la part de marché, en valeur dépensée, que représente les boucheries. En effet, le nombre de boucheries certifiées bio reste encore relativement faible sur le territoire wallon. Le type de vente au sein de ces établissements (majoritairement en vrac, sans emballage et donc sans code-barres) peut entrainer un biais du consommateur lors de l'encodage de son achat[26], du fait de la mauvaise interprétation du consommateur (croyant acheter un produit bio qui ne répond pas en réalité aux normes du secteur) et/ou d'une mauvaise information auprès du consommateur.

Cette problématique ainsi que l'augmentation bien réelle des achats en viandes bio ne pouvant être estimées, cet aspect doit donc être pris en compte dans la lecture des résultats, même si la méthode de calcul des données par GfK est identique pour chaque année de la période analysée (2016-2023), d'où le fait de ne pas exclure une augmentation réelle de la consommation de viande bio dans les boucheries.

Figure 54 : évolution de la répartition des dépenses des produits bio selon les canaux de distribution (%) – Années 2016 à 2023

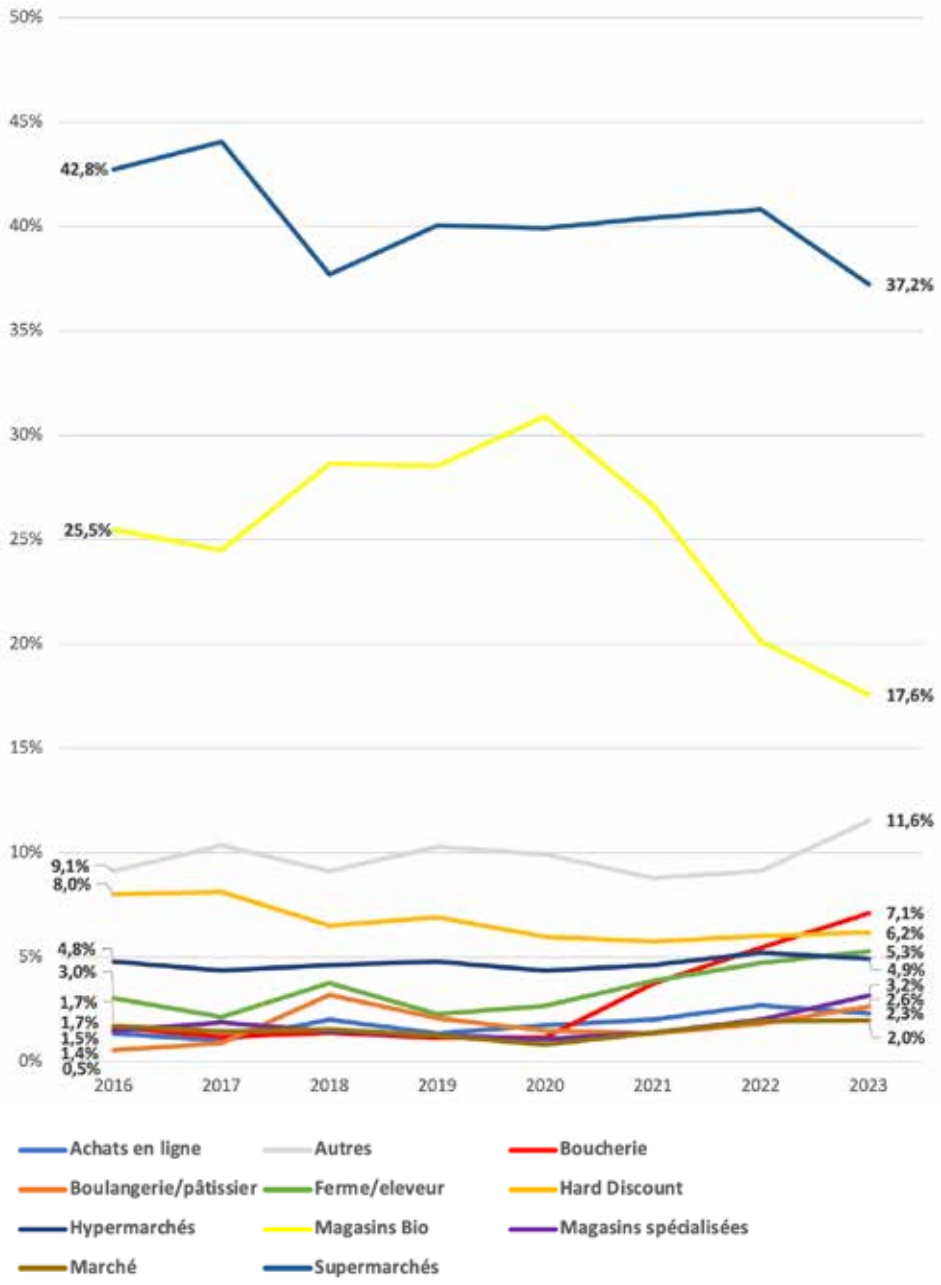

[26] Dans la pratique, le panel de GfK Belgium scanne le code-barres de chaque produit acheté. Dans le cas où aucun code-barres ne figure sur le produit, un encodage est fait directement par le consommateur du produit en question.

En prenant en compte l'ensemble des dépenses alimentaires réalisées au sein de chaque lieu de vente, les magasins bio restent de loin le canal de vente où la part de marché (en valeur dépensée) en produits alimentaires bio est la plus élevée (83,1%, - 1 point par rapport à 2022). Les fermes suivent avec 28,3%, mais observent également une baisse du ratio des dépenses en produits alimentaires bio (-1,6 points). Les boucheries (+2 points), les magasins spécialisés (+1,2 points) et les boulangeries/pâtisseries (+1,1 points) sont les canaux de vente dont le ratio augmente le plus. Pour les GMS, leur part de marché spécifique reste relativement stable.

Figure 55 : part de marché du bio pour chaque canal de distribution (%) – Années 2016 - 2022- 2023

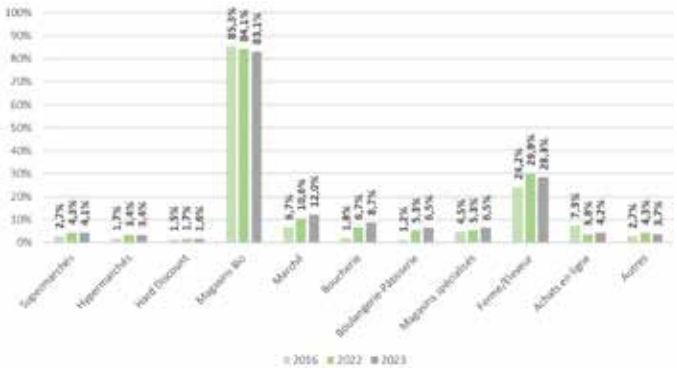

2.7. Analyse du prix des produits alimentaires bio en Wallonie

L'année 2022 a été marqué par le conflit en Ukraine, sous le signe d'une inflation record en octobre 2022 avec un taux de 12,27%. Dans notre rapport de l'année dernière, en analysant le prix moyen pour plusieurs catégories alimentaires (bio et non bio), il était ressorti que, malgré le fait que les produits alimentaires bio restaient plus chers, la différence avec les produits alimentaires non-bio se réduisait pour une majorité d'entre-elles (Apaq-W & Biowallonie, 2023). Qu'en est-il pour 2023, sachant que l'inflation a baissé depuis l'année dernière (3,18% en mars 2023)[27] ?

Sur base des données présentées dans le graphique 56, il ressort que cette tendance tend à se poursuivre pour la majorité des catégories alimentaires étudiées. En effet, seuls les jus et boissons non alcoolisées ainsi que le riz/pâtes voient l'écart entre le prix moyen bio et le prix moyen non bio croitre. Toutes les autres catégories alimentaires étudiées observent une baisse de la différence de prix moyen entre le bio et le non bio.

L'écart de prix entre l'aliment bio et non bio le moins élevé est à attribuer aux pommes de terre (4% de différence), avec une différence qui s'est fortement amoindrie en comparaison à 2022 (la différence de prix s'élevait alors à 16%). Le lait suit avec une différence de prix de 11%, puis les fruits et les viandes avec une différence de prix de 12% chacun.

Ces évolutions tendraient à démontrer que, si les produits alimentaires bio restent plus chers, l'écart de prix avec les produits alimentaires non bio diminue, en se basant sur cette sélection de produits. De plus, ces observations signifieraient également que si le prix moyen des aliments est en augmentation de manière générale, du fait de l'inflation et des variables multiples qui influent sur le coût des produits, cette hausse serait moindre pour les produits alimentaires bio.

Il convient toutefois de prendre ces constatations avec beaucoup de prudence. En effet, notre analyse comparative entre le prix bio et non bio se fait pour une même catégorie de produit, sans distinction de marques, des variétés, des canaux de vente… De plus, elle ne prend pas en compte l'origine des produits, ce qui rend impossible la comparaison même entre un produit alimentaire bio local et étranger.

L'objectif à travers cet exercice est de démontrer l'évolution des prix à laquelle le consommateur wallon fait face, sur base d'un panel de produits sélectionnés pour lesquels nous disposons des données, et qui ne constituent pas l'ensemble de l'assiette alimentaire du Wallon (les constatations apportées ne peuvent donc être étendues sur l'ensemble de l'alimentaire dans l'état actuel des choses). Il ne s'agit donc pas d'un indicateur mesurant le coût de la vie.

Figure 56 : indice prix moyen[28] en Wallonie par catégorie alimentaire bio – Années 2022-2023

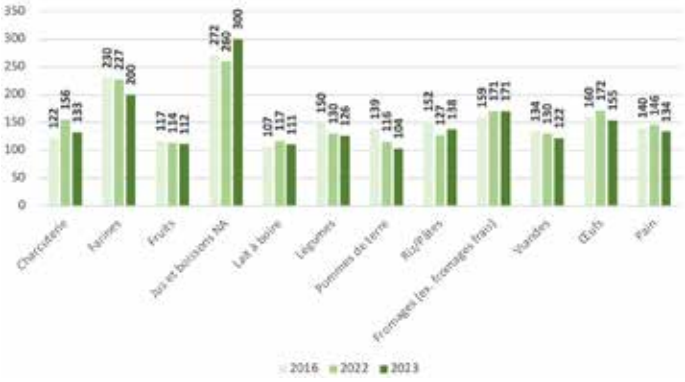

[27] Stabel, mars 2024.

[28] Si l'indice prix moyen est égal à 100, cela signifie que le prix moyen bio et le prix moyen non bio sont équivalents.

CHAPITRE 3

PRODUCTION ET CONSOMMATION BIO EN EUROPE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2022

Les chiffres de ce chapitre sur l'Europe font référence à l'année 2022. Soit une année de retard par rapport aux chiffres wallons.

La consommation bio européenne diminue tandis que la production bio européenne continue de croitre

En 2022, la surface agricole bio en Europe a poursuivi sa croissance (+1,2%) mais de manière moins marquée que les années précédentes. En revanche, le marché européen des aliments biologiques s'est contracté légèrement pour atteindre 53,1 milliards d'euros, soit une diminution de -2,2% par rapport à 2021.

3.1. La production bio en Europe et dans l'Union Européenne[29,30]

3.1.1. LA SURFACE AGRICOLE BIO

Dans l'Union Européenne, plus de **16,9 millions d'hectares** étaient en agriculture biologique en 2022, soit **5,3%** de plus qu'en 2021. Plus de 849 000 hectares ont passé le cap du bio en 2022.

En Europe, la superficie cultivée en bio atteint 18,5 millions d'hectare (+1,2% par rapport à 2022). L'Ukraine et la Russie ont diminué leurs surfaces en bio de respectivement -38% et -71% entre 2021 et 2022. Au cours de la dernière décennie, la surface consacrée à l'agriculture biologique en Europe a augmenté de +64%. Cependant, en 2022, la croissance annuelle de la surface agricole biologique en Europe a atteint son niveau le plus bas depuis 2013.

Figure 57 : évolution des **superficies bio** (en millions d'ha) en Europe (FiBL, 2024)

3.1.2. LA SURFACE AGRICOLE BIO PAR PAYS

La France est en 2022, le pays détenant la plus grande superficie agricole cultivée en bio avec plus de 2,8 millions d'hectares, soit 16% de la totalité des terres agricoles bio européennes. L'**Espagne** et l'**Italie** sont les 2 et 3èmes pays européens dépassant chacun les 2 millions d'hectare bio en 2022. Avec l'**Allemagne** (1,8 millions ha), un peu plus de la moitié (53%) des terres bio européennes se trouve toujours dans ces 4 pays. La **Belgique** avec ses 101 828 hectares arrive à la **26ème place (21ème de l'UE-27)**.

Figure 58 : **superficie agricole bio par pays européen** en hectare en 2022 (FiBL, 2024)

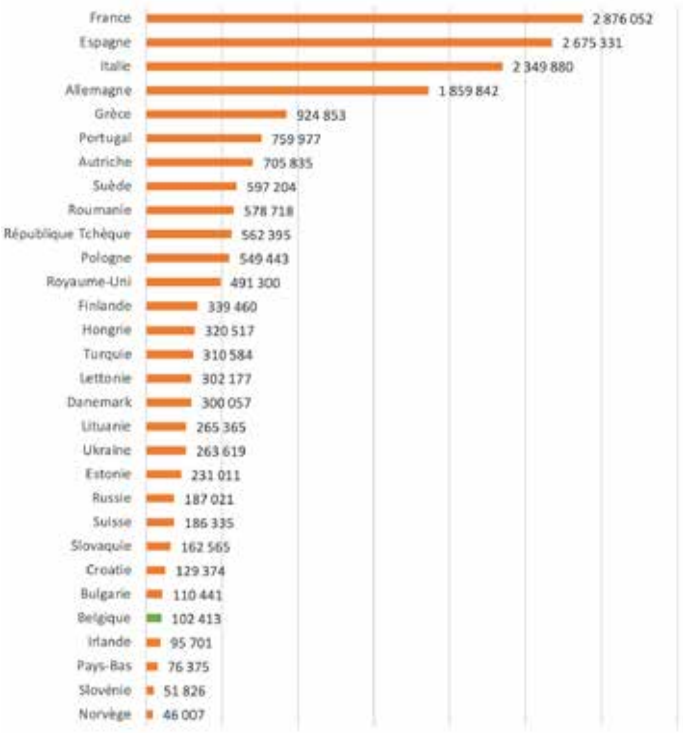

En 2022, les pays dont la superficie bio a le plus progressé sont la Grèce (+390 000 ha) puis l'Italie (+160 000 ha) puis la France (près de 100 000 ha).

Figure 59 : distribution des **surfaces agricoles bio en Europe**, en pourcentage en 2022 (FiBL, 2024)

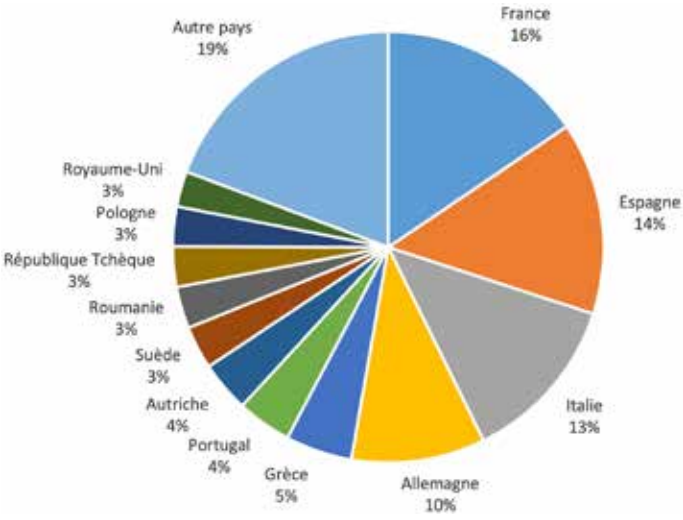

[29] Sources : Eurostat (2024), FiBL (2024).

[30] Le présent chapitre reprend tantôt les données chiffrées pour l'Union européenne des 27, tantôt les données pour l'Europe (EU-27 + Royaume-Uni, Turquie, Ukraine, Russie, Suisse, Norvège, Moldavie, Serbie, Macédoine du Nord, Islande, Kosova, Bosnie-Herzégovine, Liechtenstein et Albanie).

3.1.3. LA PART DU BIO DANS LA SURFACE AGRICOLE UTILE TOTALE

Intéressant pour les petits pays!

La part de la SAU est un chiffre très intéressant, particulièrement pour les petits pays comme la Belgique. En effet, cette donnée permet de se situer par rapport aux autres pays, en faisant fi de la taille de ceux-ci. Par exemple, la France, par ses grandes superficies agricoles, est le premier producteur bio européen. En revanche, au regard de la part de bio dans la SAU totale, le pays se retrouve en 16ème position au sein de l'Europe, sous la moyenne de l'UE-27.

Dans l'Union européenne, l'agriculture biologique représente **10,4%** de la surface agricole utile. Les pays en tête depuis plusieurs années sont l'Autriche avec 27,5%, l'**Estonie** avec 23,4% et la **Suède** avec 19,9%. Au total, 2 pays dépassent les 20% de surface agricole en bio et 13 pays ont plus de 10% de leur SAU en bio.

La Belgique avec ses **7,5%** se retrouve en dessous de la moyenne de l'Union Européenne. Cependant, si on regarde uniquement la **Wallonie**, avec ses 12,7% en 2022, elle se situe largement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne.

Figure 60 : **pourcentage bio sur la SAU totale par pays** dans l'Union européenne, 2022 (FiBL, 2024)

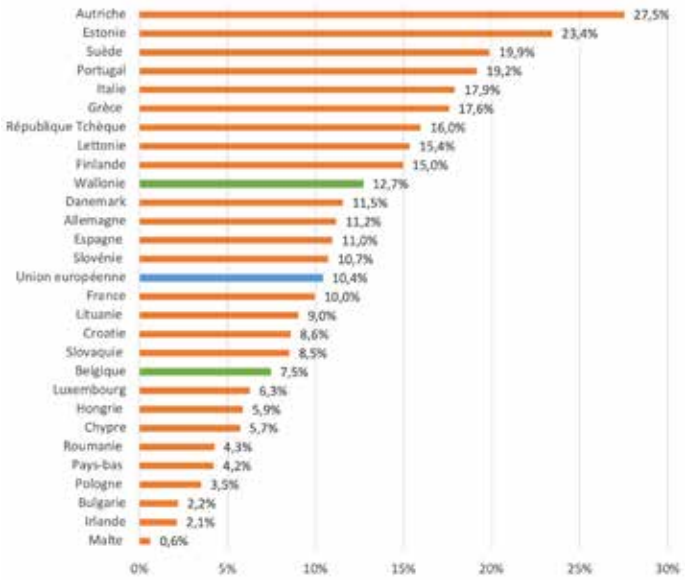

3.1.4. LA RÉPARTITION DES SURFACES AGRICOLES BIO EUROPÉENNES

Dans l'Union européenne, 45% des hectares bio sont des grandes cultures[31], 41% sont des prairies permanentes et 13% des cultures pérennes[32]. Les plus grandes surfaces cultivées (grandes cultures et cultures pérennes additionnées) se situaient en 2022 en France (1,6 million ha), en Italie (1,1 million ha) et en Allemagne (0,8 million ha).

Les surfaces d'oléagineux ont connu une croissance importante entre 2021 et 2022, enregistrant une augmentation substantielle de 6% au sein de l'Union européenne. Cette hausse a été principalement motivée par les inquiétudes liées au conflit en cours qui pourrait perturber les approvisionnements en oléagineux en provenance d'Ukraine et de Russie.

Figure 61 : répartition des **terres agricoles bio** dans l'Union européenne en 2022 (FiBL, 2024)

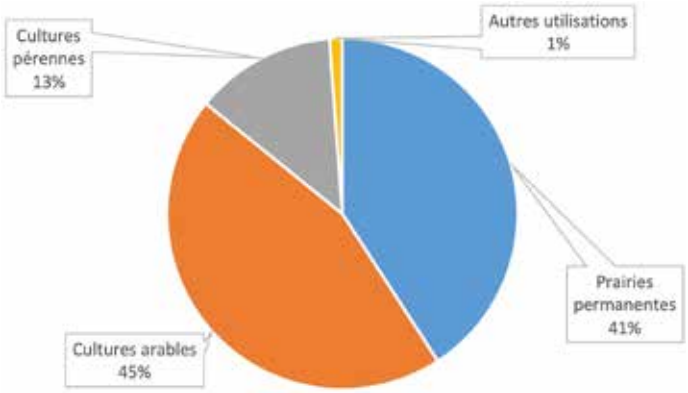

3.1.5. L'ÉLEVAGE BIO AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Au niveau de l'élevage au sein de l'Union européenne, le tableau ci-dessous présente le nombre d'animaux certifiés bio en 2021 et en 2022 dans l'Union européenne des 27 (donc sans le Royaume-Uni). La Pologne, la Slovénie, la Slovaquie, la Lettonie et la Grèce n'ayant renseigné aucun chiffre en production animale bio pour 2022 sur Eurostat, ceux-ci ont également été enlevés de 2021 afin d'avoir une estimation pertinente de l'évolution du nombre d'animaux certifiés.

Au niveau de l'élevage au sein de l'Union européenne, l'ensemble des filières animales progresse excepté la filière porcine. C'est la filière bovine qui connait la plus forte augmentation avec +11,7% entre 2021 et 2022.

[31] Principalement des céréales, des légumes, des cultures fourragères, des légumineuses et des oléagineux.

[32] Arbres fruitiers, oliveraies et vignobles.

En 2022, les principaux pays éleveurs de **bovins** étaient l'Allemagne et la France. La Belgique est le 11ème pays éleveur de bovins bio dans l'Union européenne.

La **filière ovine** continue sur sa lancée de 2021 et progresse de 4,8% en 2022. En 2021, la Grèce était le premier pays producteur d'ovins avec 35% du cheptel de l'UE-27. Les chiffres de la Grèce pour 2022 n'ayant pas encore été annoncés, son cheptel n'est pas pris en compte dans la comparaison. La Belgique est le 16ème pays éleveur de moutons bio de l'UE.

En 2022, les trois premiers pays producteurs de **porcs bio** étaient le Danemark, la France et l'Allemagne qui représentent ensemble plus de 75% du cheptel bio de l'Union européenne. Le cheptel porcin a diminué de -0,3% entre 2021 et 2022. Les gros producteurs ont tous diminué leur cheptel en 2022: l'Allemagne de -10%, le Danemark de -5% et la France de -0,5%.

À l'heure d'écrire ce rapport, les chiffres de 2021 et de 2022 concernant l'élevage de **volailles bio** (poulets de chair et poules pondeuses) n'ont pas encore été publiés.

Figure 62: **Cheptel certifié bio** (nombre de bêtes) **dans l'Union Européenne** (EU-27) - Eurostat 2024

BÉTAIL CERTIFIÉ BIO DE L'UE	2021	2022	ÉVOL. 2021-2022
BOVINS VIANDEUX ET LAITIERS	4 340 874[a]	4 847 782[a]	+11,7%
DONT VACHES LAITIÈRES	911 318[a]	932 239[a]	+2,3%
CAPRINS	565 324[a,b]	590 792[a,b]	+4,5%
OVINS	3 014 634[a,b]	3 160 367[a,b]	+4,8%
PORCINS	1 548 579[a]	1 543 579[a]	-0,3%
VOLAILLES	-	-	-

[a] Manquent les chiffres de la Pologne, Slovénie, Slovaquie, Lettonie et Grèce.
[b] Les chiffres de la Grèce n'étant pas disponibles, il manque environ un tiers du cheptel ovin européen dans les chiffres et plus de 50% du cheptel caprin.

3.2. La consommation bio européenne

Cette partie vise à comparer la consommation européenne en produits alimentaires bio. La source de données pour l'illustrer et observer les tendances provient du FIBL & IFOAM, qui collectent des données pour plusieurs pays européens et du monde (une partie spécifique y sera dédiée à la suite de ce rapport). Les dernières données disponibles sont celles relatives à 2022 dont le rapport général, regroupant aussi bien la consommation que la production biologique, intitulé « The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2024 », est disponible depuis février 2024.

Ainsi, en 2022, la consommation totale en produits bio a représenté 53,1 milliards d'euros en Europe[33], dont 45,1 milliards d'euros uniquement dans les pays de l'Union européenne. Comme cela avait été démontré en Wallonie, et par extension en Belgique, l'année 2022 a été marquée par une diminution de la consommation alimentaire bio au niveau européen (-2,2%) et au sein de l'Union européenne (-2,8%). Explication : la donnée pour l'Europe comprend les pays de l'UE ainsi que les pays européens n'en faisant pas parti. 2022 marque donc l'arrêt de la croissance continue depuis le début des années 2000 (FIBL, 2014).

Figure 63 : évolution des dépenses (en milliards d'€) en produits bio en Europe et dans l'Union européenne (UE-27) – Années 2010 à 2022

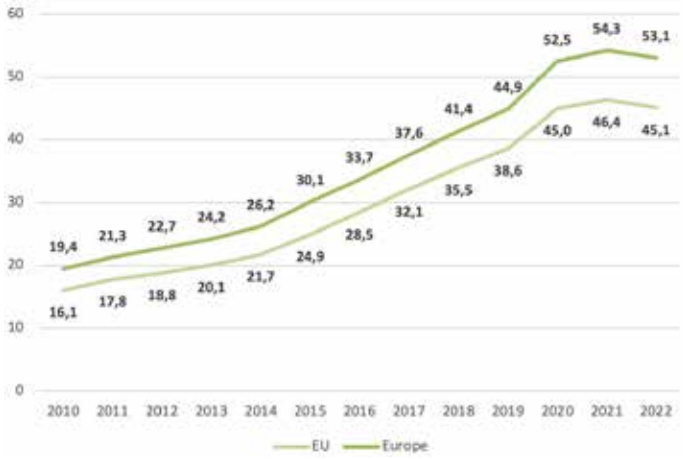

Toutefois, à l'échelle des pays, les tendances divergent. L'Allemagne et la France voient notamment leurs dépenses diminuer à 15,3 milliards et 12,1 milliards d'euros, soit respectivement une baisse de 3,5% et 4,6% par rapport à 2021. Ces 2 pays étant les plus dépensiers en produits alimentaires bio en Europe, ils jouent un rôle d'autant plus majeur dans l'évolution des dépenses au niveau européen.

A contrario, des pays comme les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et l'Italie voient leurs dépenses augmenter de respectivement 4,5%, 4,1%, 4,1% et 0,5%. À titre de comparaison, la Belgique a vu ses dépenses baisser à 0,96 milliard d'euros (-2,4%), et reste le 11ème pays européen (Suisse incluse) en termes de dépenses alimentaires en produits bio.

Figure 64 : total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio pour les 11 premiers pays européens – Années 2021 et 2022

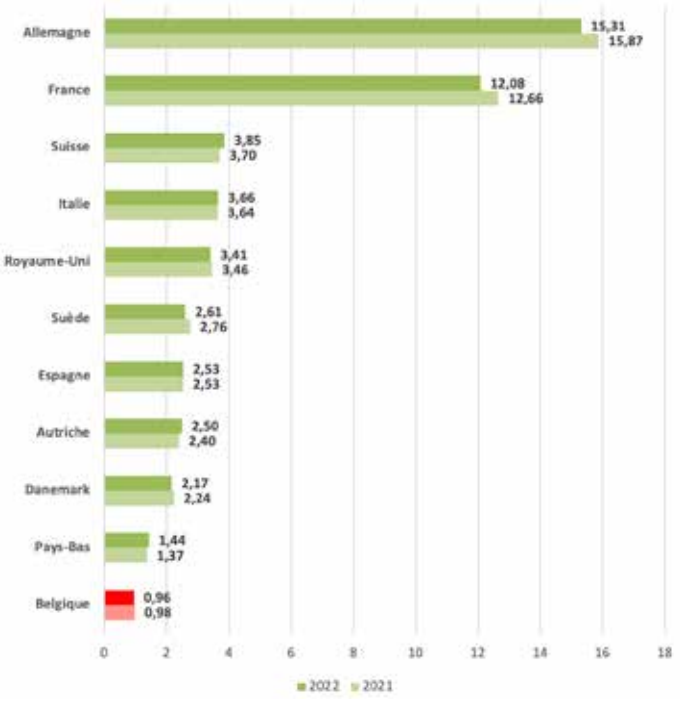

Ces évolutions démontrent que les dépenses de la France et de l'Allemagne en produits alimentaires bio continuent de diminuer, tout en restant malgré tout majoritaires. Elles représentent en effet 51,6% du total des dépenses européennes, contre 59,9% en 2022. Cette diminution se fait notamment au profit du trio suivant (Suisse, Italie et Royaume-Uni), en particulier le premier cité avec une hausse de 0,43 point. La Belgique reste à un niveau stable, représentant 1,8% de part de marché sur l'ensemble de l'Europe.

[33] L'Europe comprend les pays suivants : l'Allemagne, la France, l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, la Finlande, la Pologne, la Tchéquie, l'Irlande, la Russie, le Luxembourg, la Croatie, la Grèce, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovénie, la Turquie, la Roumanie, l'Ukraine, la Hongrie, la Bulgarie, la Slovaquie et la Bosnie-Herzégovine.

Figure 65 : part de marché (en valeur dépensée) en produits bio par pays européens – Années 2021 et 2022

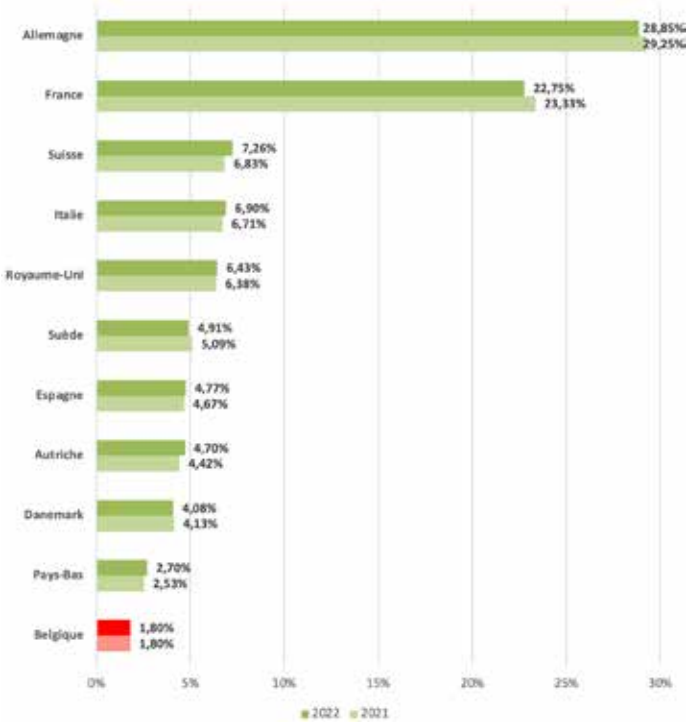

L'analyse des dépenses par habitant permet, en se concentrant sur la consommation moyenne par habitant, de comparer chaque pays en faisant abstraction de leurs poids démographique respectifs. Sur cette base, la Suisse reste le pays européen qui dépense le plus, avec une moyenne de 437€ (+2,9%), suivi par le Danemark (365€, -4,8%) et l'Autriche (274€, +2,2%). L'Allemagne et la France demeurent en 6ème et 7ème position, avec des moyennes respectives de 181€ (-5,2%) et de 176€ (-5,9%). Le Belge dépense quant à lui en moyenne 84€ en produits bio, soit une baisse de 2,5%.

Figure 66 : dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays européens – Années 2021 et 2022

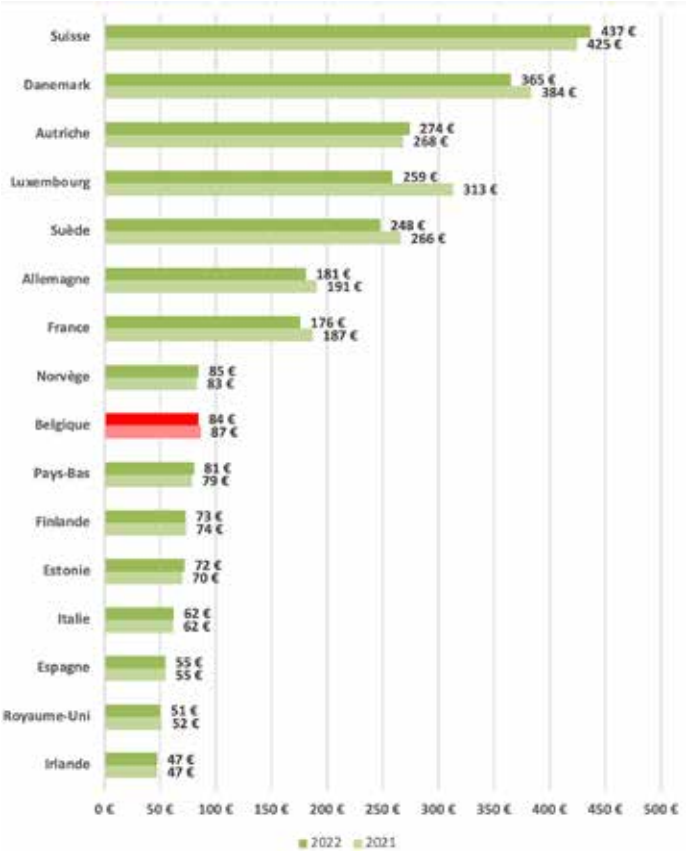

La part de marché (en valeur dépensée) du bio par pays permet de tenir compte du poids du marché bio à l'échelle de chaque pays. Il ressort que le Danemark reste le premier pays européen, avec une part qui s'élève à 12%, et ce, malgré une baisse marquée sur la dernière année (-1 point). L'Autriche et la Suisse suivent avec respectivement 11,5% et 11,2%, soit une hausse de 0,2 point et 0,3 point.

Pour les plus grands dépensiers en produits alimentaires bio que sont l'Allemagne et la France, la part du bio ne s'élève qu'à 6,3% et 6,1%. Ils font d'ailleurs partie des pays dont la baisse est la plus marquée, avec respectivement -0,7 point et -0,53 point. La part de marché pour la Belgique baisse légèrement pour atteindre 3,7% en 2022.

Figure 67 : pays européens dont la part de marché (en valeur dépensée) bio dépasse les 2% - Années 2021 et 2022

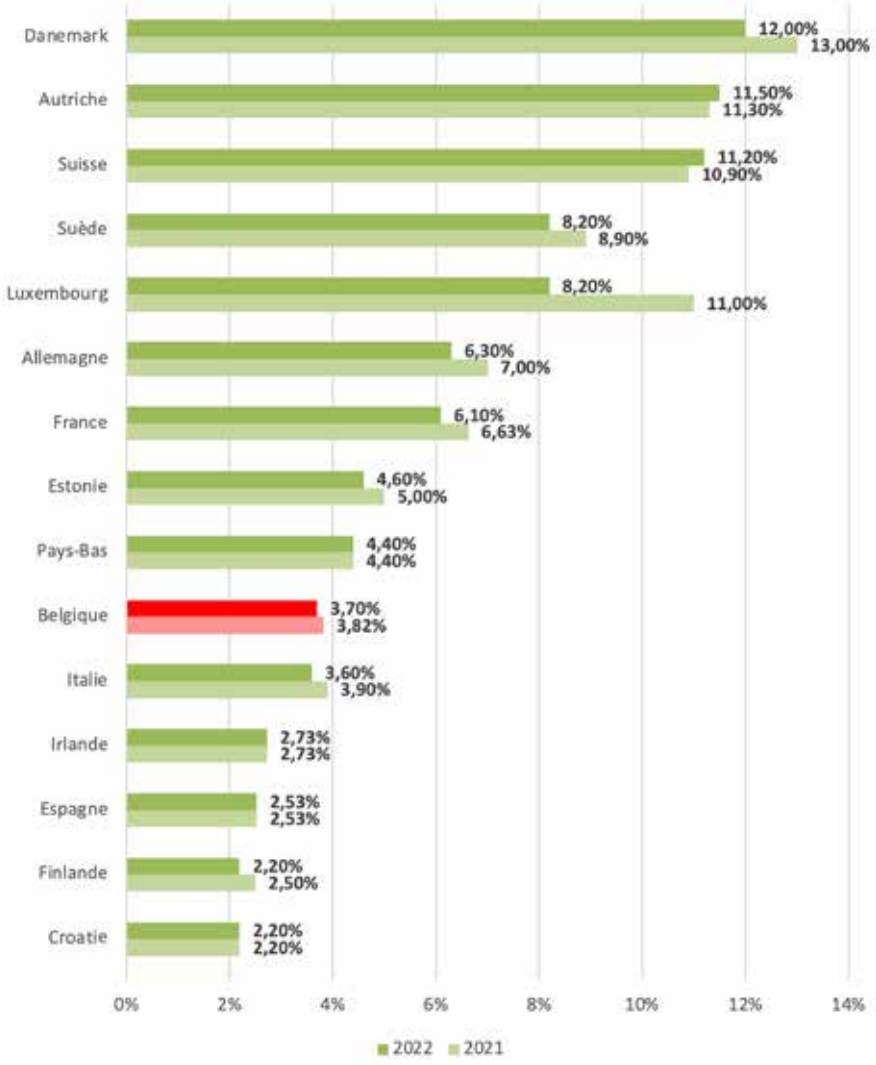

CHAPITRE 4

PRODUCTION ET CONSOMMATION BIO DANS LE MONDE EN 2022

Les données de ce chapitre concernent l'**année 2022**, soit une année de retard par rapport aux chiffres wallons.

4.1. La production bio mondiale[34]

En 2022, **96,4 millions d'hectares** étaient cultivés en bio dans le monde, soit une augmentation de 20 millions d'hectares comparés à 2021. Cette surface est cultivée par 4,5 millions de producteurs certifiés.

L'Océanie compte plus de la moitié de la superficie bio mondiale avec 53 millions d'hectares (essentiellement des prairies permanentes). L'Europe représente 19% de la superficie bio mondiale. L'Amérique, l'Afrique et l'Asie se partagent les 26% restants.

Au niveau mondial, un peu moins de 2% des terres agricoles sont cultivées en bio. La part du bio dans la surface agricole utile est la plus élevée en Océanie (14,3%) et au sein de l'Union européenne (10,4%). Le pourcentage bio est encore très faible (<0,6%) en Asie et en Afrique, bien que la surface bio en Inde ait doublé en un an. La surface reste également relativement faible en Amérique du Nord et latine (0,8% et 1,3% en 2022). Nous parlons, bien évidemment, ici de l'agriculture biologique certifiée.

À travers le monde, 20 pays dépassent les 10% de surface argicole en bio dont 7 hors de l'Union européenne (Liechtenstein, Suisse, Uruguay, Australie et les îles Sao Tomé et Principe, Samoa, et Dominique).

Figure 68: répartition des **surfaces bio et la part de SAU bio dans le monde** en 2022 (FiBL statistics, 2024)

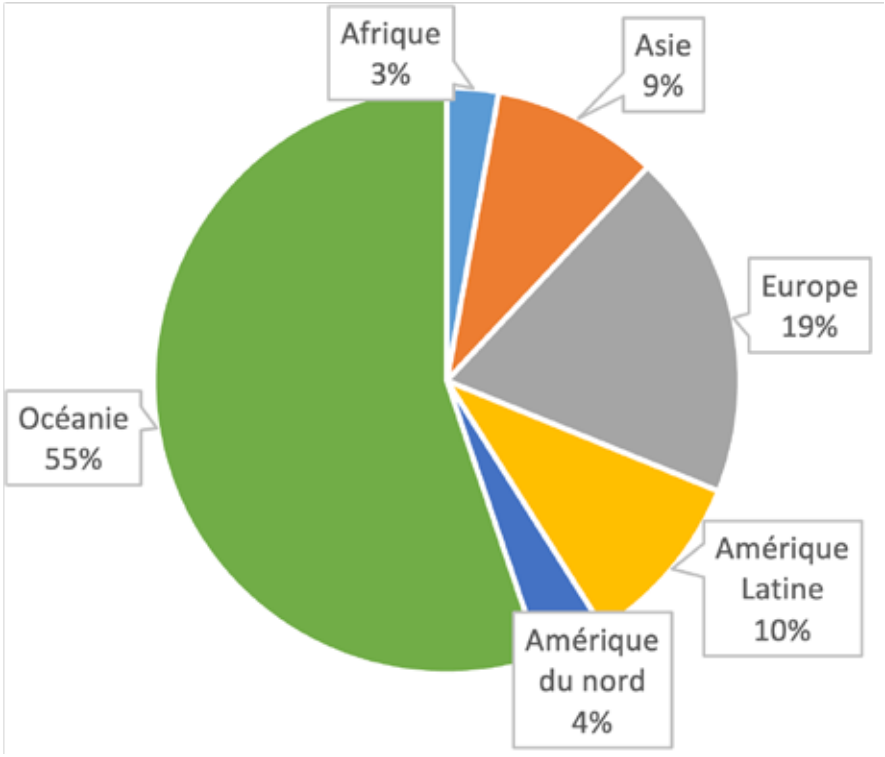

[34] Source: FiBL Statistics (2022).

Figure 69 : répartition des **surfaces bio et la part de SAU bio dans le monde** en 2022 (FiBL statistics, 2024)

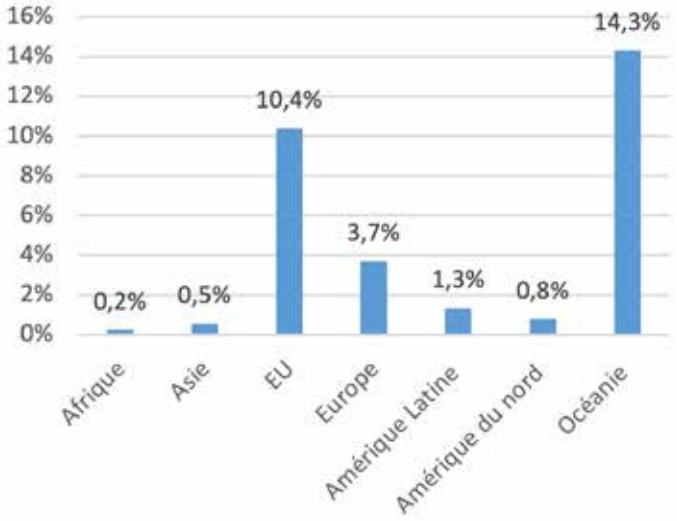

L'Australie possède la plus grande surface agricole biologique avec près de 53 millions d'hectares, suivie de l'Inde (4,7 millions d'ha) et de l'Argentine (4,06 millions d'ha). Près de 82% des terres bio mondiales se trouvent dans seulement 10 pays dont 4 de l'Union européenne.

Figure 70 : répartition des **surfaces bio mondiales par pays** en 2022 (FiBL Statistics, 2024)

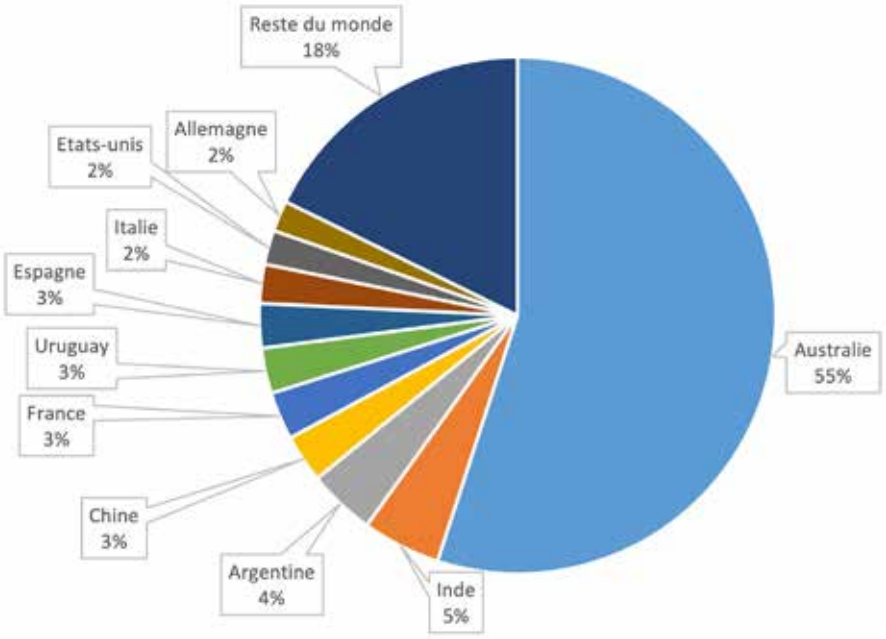

4.2. La consommation bio mondiale

En se basant sur le FIBL & IFOAM, il ressort que les dépenses mondiales en produits alimentaires bio ont augmenté de 8,44% en 2022 par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 134,76 milliards d'euros.

Cette augmentation est principalement due à la consommation nord-américaine. En effet, celle-ci atteint un total de dépenses 64,4 milliards d'euros, soit une augmentation de 19,4%. Elle dépasse le total européen (53,1 milliards d'euros), qui était en 2021 le continent le plus dépensier en produits alimentaires bio. À l'instar de l'Amérique du Nord, l'Asie continue sa croissance (+9,3%), atteignant 15 milliards d'euros de dépenses en 2022. L'Océanie suit avec 1,5 milliard d'euros dépensés. L'Amérique du Sud et l'Afrique ont encore des dépenses en bio très marginales, avec respectivement 0,8 milliard et 3,3 millions d'euros.

Figure 71 : évolution du total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio par continent – Années 2010 à 2022

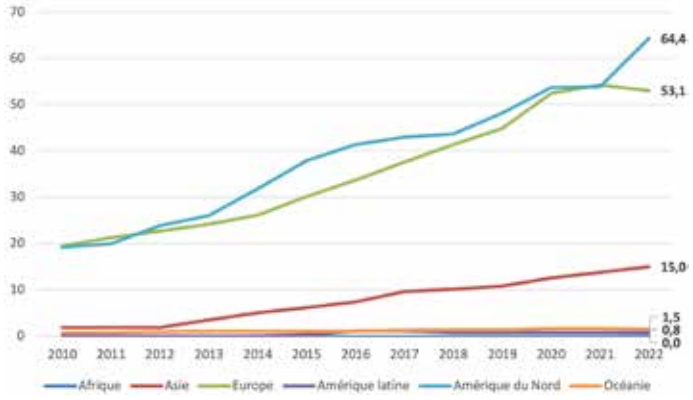

En analysant la répartition des dépenses en produits alimentaires bio par continent, le constat est que l'Europe et l'Amérique du Nord regroupent 87,1% des dépenses mondiales, contre 87% en 2022. Le total de la part de marché des 2 continents est donc stable, la baisse de la part de marché européenne (-4,3 points) compensant l'augmentation nord-américaine (+4,4 points). L'évolution de la part de marché pour les autres continents est assez stable, avec toutefois une légère baisse pour l'Océanie (1,3% à 1,1%).

Figure 72 : répartition des dépenses (en %) en produits bio par continent – Années 2021 et 2022

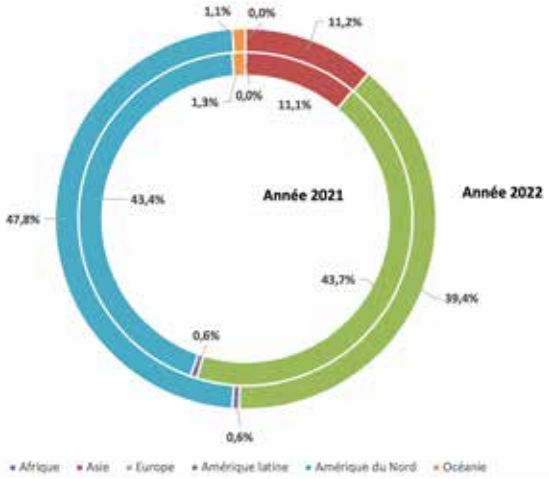

Par pays, les États-Unis sont le leader mondial en termes de dépenses en produits alimentaires bio, avec 58,57 milliards d'euros, soit une hausse de 20,46% sur l'année écoulée. L'Allemagne suit avec 15,31 milliards d'euros (-3,5%), alors que la Chine devient le 3ème pays mondial le plus dépensier, avec 12,4 milliards d'euros (+9,5%), au détriment de la France avec 12,08 milliards d'euros (-4,6%). À noter que la Canada est le 5ème pays mondial, avec 5,8 milliards d'euros, voyant ses dépenses augmenter de 9,8% en comparaison avec l'année précédente. À travers ces tendances, l'impact de la guerre en Ukraine semble bien se répercuter sur la consommation en produits alimentaires bio en Europe.

Figure 73 : total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio au sein des 10 premiers pays mondiaux (+ Belgique) – Années 2021 et 2022

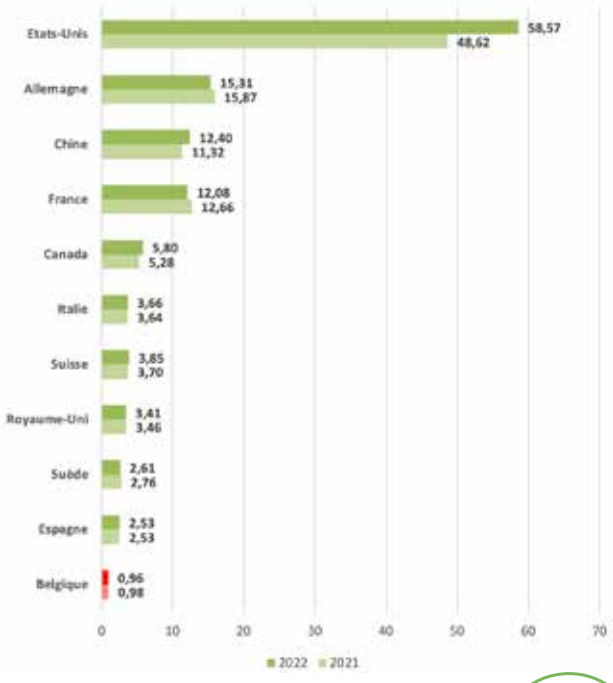

Sur base de la répartition des dépenses par pays, les dépenses des États-Unis représentent 43,5% du marché mondial, soit une hausse de 4,4 points par rapport à 2021. Parmi les 5 autres pays dont les dépenses en produits alimentaires bio sont les plus élevées, seule la Chine voit sa part légèrement augmenter (passant de 9,1% à 9,2%). À noter que la part des autres pays ne représente plus que 1/5 des dépenses mondiales, soit une baisse 1,6 point par rapport à 2021.

Figure 74 : répartition des dépenses (en %) en produits bio par pays – Années 2021 et 2022

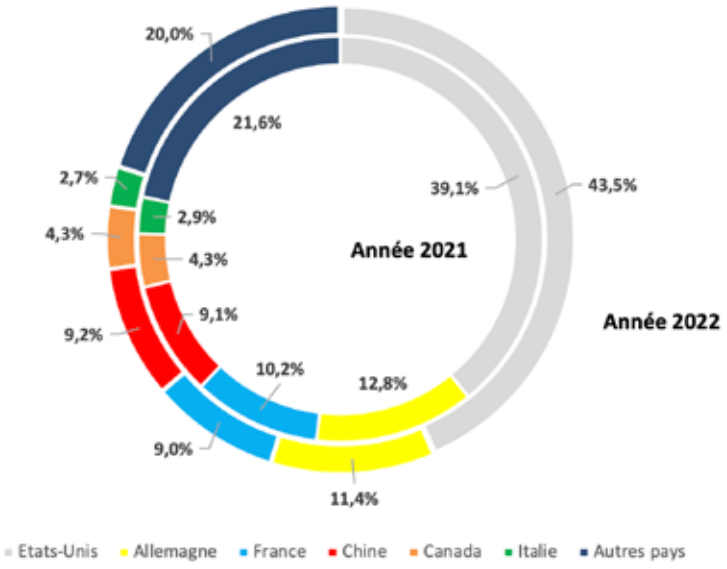

Figure 75 : dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays – Années 2021 et 2022

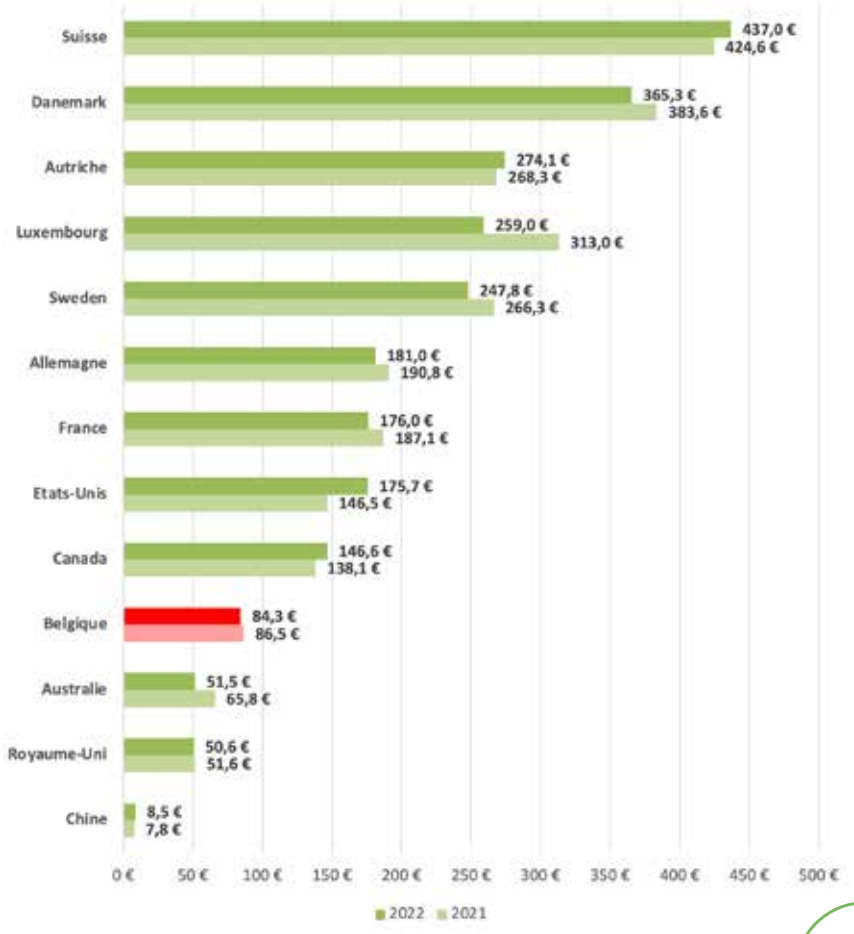

Au niveau de la part de marché du bio (en valeur dépensée), elle reste plus importante dans plusieurs pays européens[35]. Comme l'année dernière, les États-Unis gardent une part de marché stable par rapport à 2020 (6%), au même titre que le Canada (3,3%). La Belgique se situe entre ces deux pays, avec 3,7%.

Si les dépenses totales par pays sont plus élevées aux États-Unis et en Chine (1er et 3ème au niveau mondial), ces dépenses restent toutefois plus faibles que bon nombre de pays européens à l'échelle de l'individu. En effet, l'Américain a dépensé en moyenne 175,7€ en moyenne en produits alimentaires bio en 2022 (soit 29,2€ en plus qu'en 2021), et le Chinois 8,5€ (+0,7€). Le Canadien, quant à lui, a dépensé 146,6€ en moyenne (8,5€ en plus que l'année précédente). La taille de la population de ces pays joue donc encore un rôle conséquent dans le fait que leurs dépenses à l'échelle nationale soient importantes, même si les dépenses par habitant tendent également à évoluer positivement (leur augmentation, de respectivement 20%, 9,7% et 6,1%, étant les plus élevées constatées par habitant).

Figure 76 : part de marché (en valeur dépensée) bio – Années 2021-2022

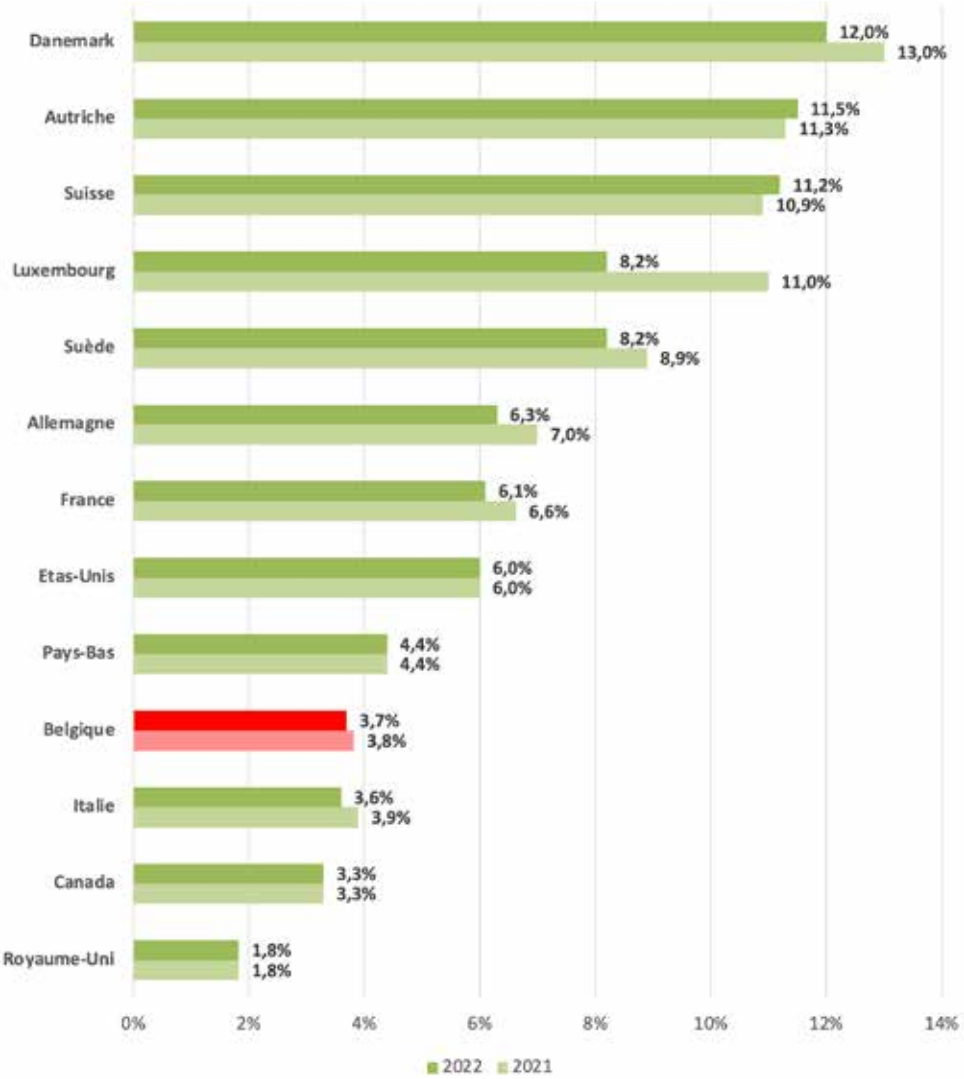

[35] Pas de données disponibles pour la Chine.

CHAPITRE 5

LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE BIO : CONSTATS ET ANALYSES

L'année 2022 a fortement impacté le secteur bio. En effet, après plusieurs années de croissance, la consommation en produits alimentaires bio avait baissé pour la première fois en Wallonie (ainsi que sur l'ensemble du territoire belge). Ce constat s'expliquait par le début du conflit en Ukraine, et des conséquences qu'il a occasionnées (augmentation des coûts de matières premières, des coûts de l'énergie, diminution du pouvoir d'achat…). Cela a eu pour effet de modifier les comportements alimentaires des consommateurs. D'une envie de se faire plaisir, de manger mieux constatée lors de la crise sanitaire en 2020 et 2021, l'attitude du consommateur a changé vers une inquiétude grandissante face à l'augmentation des coûts, avec pour conséquence une attention plus particulière sur son pouvoir d'achat. Le prix est donc devenu le premier critère dans l'acte d'achat, le fait qu'un aliment soit bio ayant un effet moins attrayant auprès de certains consommateurs depuis lors.

L'Europe a également été touchée par cette crise, avec une diminution de 2,8% en termes de dépenses en produits bio entre 2021 et 2022. Toutefois, les tendances à l'échelle de chaque pays sont plus diverses, puisque des pays tels que la Suisse, l'Autriche ou encore les Pays-Bas ont vu leurs dépenses augmenter. La baisse en Europe s'explique notamment par celle constatée en Allemagne et en France, soit les 2 pays européens les plus dépensiers en produits alimentaires bio. La taille plus importante de leur population a un impact sur l'ensemble de la consommation européenne (près de la moitié des dépenses totales), d'où la tendance générale à la baisse. En comparaison, malgré la diminution des dépenses en Belgique, la part de marché du bio qu'elle représente au niveau européen est restée stable lors de cette période (1,8%).

À la suite de ces constats, la question qui se posait l'année dernière, et pour laquelle les données de 2023 étaient particulièrement attendues, était de savoir si cette diminution de la consommation en produits alimentaire bio observée en Wallonie relevait plutôt de la conjoncture en cours, ou bien de facteurs endémiques au secteur bio wallon dans son ensemble (tant au niveau de la production que de la consommation) et par extension, de savoir si ces tendances sont similaires à ce qui est observé sur le territoire national.

Ainsi, il ressort que les tendances de consommation en produits alimentaires bio en Belgique sont plus positives qu'en Wallonie. Si on se réfère à la part de marché du bio, sur l'ensemble des dépenses alimentaires (bio et non bio), on constate que celle de la Wallonie est passée de 5% à 5,1%, et celle de la Belgique de 3,7% à 4%. Ces évolutions, comme spécifié précédemment, se doivent d'être nuancées du fait de la modification de la méthodologie pratiquée par GfK Belgium dans sa collecte de données. La consommation en produits alimentaires bio en Belgique serait en réalité stable, voire légèrement positive, alors que celle en Wallonie continuerait sa baisse opérée en 2022, mais dans de plus faibles proportions.

Sur base de ce constat, l'écart entre la Wallonie et la Belgique tendrait donc à se réduire, ce qui s'explique par une augmentation plus marquée en Flandre qui redevient la région belge la plus dépensière en produits alimentaires bio (chiffres absolus), au détriment de la Wallonie qui occupait cette place depuis 2018. Le Wallon reste toutefois un plus gros consommateur bio que le Belge et le Flamand (et moins que le Bruxellois).

La diminution de la consommation en produits alimentaires bio en Wallonie est contrastée: d'un côté des dépenses qui augmentent, de l'autre des volumes achetés (de manière générale) qui diminuent. Sur base de ces éléments (et sans omettre les effets du changement de méthodologie), le Wallon dépenserait donc plus en produits alimentaires bio, mais en achèterait moins. La tendance future qui avait été sondée dans notre étude sur le secteur bio, menée fin de l'année 2022, et qui démontrait une volonté chez le consommateur (sur base déclarative) à consommer davantage de produits bio à l'avenir (Apaq-W – 2, 2023), ne se vérifierait donc pas, que du contraire si on se base sur la quantité consommée[36].

Par catégories alimentaires, les tendances divergent. Ainsi, et ce malgré le changement méthodologique dans la collecte de données, les viandes et la charcuterie continuent de connaître une augmentation de leurs dépenses et de leurs volumes achetés, dans des proportions toutefois moins marquées[37] (surestimation de la croissance de ces catégories alimentaires[38]). Ces tendances sont plus marquées que celle de la viande non bio qui est en baisse en comparaison à 2016, malgré l'augmentation observée sur l'année écoulée (que cela soit en dépenses ou en volumes achetés). La diminution de la consommation de viande constatée depuis plusieurs années et qui tendrait à se confirmer à l'avenir selon une de nos études récentes sur le secteur (Apaq-W – 4, 2024) n'impacterait pour l'instant pas la consommation de viande bio, au contraire. Par ailleurs, a contrario de l'année dernière, la consommation de pain bio est également en augmentation.

Toutes les autres catégories alimentaires analysées sont par contre en baisse. Cette diminution est d'autant plus marquée dans le temps pour le lait et le riz/pâtes, où les volumes achetés atteignent des taux en 2023 plus faibles qu'en 2016. Le lait, qui constitue un secteur important au niveau de la production wallonne, voit aussi sa consommation en volumes achetés bio le plus bas jamais observé depuis 2016 (5,2 millions de litres en 2023, soit une baisse de 11,1% par rapport à 2016). La hausse de la consommation observée en période de crise sanitaire (ayant atteint les 7,7 millions de litres en 2021) ne s'est donc pas poursuivie dans le temps. Une étude portant sur les produits laitiers menée en 2023[39] démontrait d'ailleurs que, pour les produits laitiers, seuls 38% des répondants veillaient à acheter des produits laitiers bio (Apaq-W – 4, 2024). Le fait d'être bio ne semble donc pas un élément prioritaire dans les comportements d'achat pour ces types de produits, et par extension pour le lait, et rejoint le constat explicité auparavant d'une attention forte sur le prix[40].

Au niveau de la répartition des dépenses en produits alimentaires bio par canal de distribution, le premier constat est que la part de marché des magasins bio continue de diminuer (atteignant 17,6%), perdant 2,6 points par rapport à 2022. Après une période de croissance sur

[36] À noter cependant que les données dont nous disposons (provenant de GfK Belgium) ne prennent en compte que de la consommation à domicile, et pas extérieure, au contraire de notre étude qui posait la question de la consommation bio dans son intégralité, qu'importe le lieu de consommation.
[37] Constat confirmé par GfK Belgium.
[38] Cette surestimation serait également visible au sein des catégories des fruits et des légumes selon GfK Belgium.
[39] Échantillon représentatif de 1 500 Belges francophones (marge d'erreur: 3,1%).
[40] Pour le lait non bio, la diminution est dans des proportions similaires, avec une baisse de 11,2% par rapport à 2016 (2023: 13,3 millions de litres achetés – Source: GfK Belgium).

plusieurs années, dont l'apogée se situe durant la crise sanitaire (30,9% de part de marché en 2020), les magasins bio n'ont pas réussi à capitaliser sur cette période propice au bio et n'arrivent pas pour l'instant à endiguer la chute de leurs parts de marché. Par ailleurs, les grandes et moyennes surfaces (GMS) enregistrent également une baisse, en particulier pour les supermarchés qui, s'ils restent le premier canal de distribution, ne représentent plus que 37,2% de part de marché. Cette année marque d'ailleurs le fait que les GMS ne regroupent plus la moitié du total des dépenses en produits alimentaires bio (ce qui n'était plus arrivé depuis 2018), ne représentant que 48,3%.

Ces diminutions de parts de marché se font au profit des canaux de distribution qu'on peut catégoriser de circuit court[41], en particulier les boucheries dont la part de marché atteint 7,1%[42] et dépasse celle des Hard Discount. La part de marché pour la catégorie « autres » canaux de distribution est également en augmentation, atteignant 11,6%. Cette catégorie comprend en particulier les magasins de proximité (franchisés, épiceries…) et les magasins frontaliers, représentant respectivement 8,7% (dont l'augmentation en volume est estimée à près de 50%) et 2,3% (croissance estimée de 13%) des parts de marché. Les 0,6% restant représentent les dépenses réalisées dans les autres canaux de vente. Sur base d'analyses réalisées par GfK Belgium, 1/3 de cette croissance de la catégorie « autres » serait imputée aux magasins frontaliers et 2/3 aux magasins dits de proximité. Pour les magasins frontaliers, l'hypothèse qui peut être émise est que les consommateurs se tournant vers ces magasins du fait qu'ils pratiquent des prix avantageux pour certains groupes de produits (eau, alcools…) y effectueraient des achats complémentaires de produits alimentaires bio. Quant aux magasins franchisés, une hypothèse qui expliquerait l'augmentation de leur part de marché pourrait être le fait qu'ils soient de plus en plus nombreux sur le territoire (Gondola, 2023).

La consommation en produits alimentaires bio en 2023 poursuit donc les tendances observées en 2022, mais dans de plus faibles proportions. L'augmentation des dépenses en produits alimentaires est positive pour le secteur, mais serait plutôt liée à l'inflation des prix. Elle est d'ailleurs combinée à une diminution des volumes achetés. Comme mentionné, l'attention portée sur son portefeuille par le consommateur n'est pas bénéfique pour le bio, celui-ci se tournant vers des produits meilleur marché, notamment les marques de distributeurs. La part des magasins frontaliers dans le secteur alimentaire est également grandissante et il est susceptible que le secteur bio wallon en soit également impacté.

Malgré ce constat peu flatteur, et d'un attrait pour le bio qui ne constitue pas un critère majeur dans l'acte d'achat, il ne semblerait pas qu'un rejet s'opère chez le consommateur pour le bio. En effet, le taux de pénétration reste assez élevé au sein de la population wallonne, où 98,4% ont acheté au minimum une fois un produit alimentaire bio au cours de l'année 2023. L'enjeu à présent sera de réfléchir à comment endiguer cet essoufflement de la consommation en produits alimentaires bio, en faisant en sorte que le bio soit un critère plus important dans l'acte d'achat, et, par conséquent, à diminuer l'importance du critère du prix (ambition qui doit tant concerner les produits bio que conventionnels). Mais également en axant une production (en termes de valeurs, diversité de choix…) qui corresponde aux attentes des consommateurs. Dans un contexte où la thématique de la durabilité, qui se présente sous différents axes (notamment environnemental, sociétal et économique) dans lesquels le secteur bio s'inscrit pour la plupart et jouit d'un intérêt grandissant auprès des consommateurs, des ponts peuvent être créés pour amener le consommateur à se rendre compte que le bio pourrait répondre à ces propres attentes sous cette thématique globale de la durabilité.

[41] Cela comprend les boucheries, les boulangeries/pâtisserie, les marchés, les fermes et les magasins spécialisés. Cette classification a notamment pour objectif d'estimer l'évolution de la consommation locale (plus spécifiquement wallonne) en bio, ne disposant pas de données sur la provenance des produits alimentaires. La prudence reste de mise quant à l'interprétation de ces données, ces canaux ne commercialisant pas à 100% des produits d'origine wallonne et/ou locale, d'où le fait de préciser qu'il s'agit d'une estimation.

[42] La surestimation de la croissance de la viande peut affecter la proportion de cette évolution.

ANNEXES

RÉFÉRENCES & CONTACTS

Références production

- Eurostat (2024)
- Service Publique de Wallonie - Direction de la Qualité et du Bien-être animal (2024)
- OPW, Données parcellaires bio (2024)
- SPF Economie (2024). Statbel. Chiffres agricoles de 2023
- FIBL & IFOAM (2024) - « The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2024 »
- FIBL Statistics (2024) - Data - https://statistics.fibl.org/data.html

Références consommation

- Apaq-W & Biowallonie – « Les chiffres du bio 2023 » - https://www.apaqw.be/fr/node/11411, juin 2023.
- Apaq-W - 1 – « Scan conso – Marché agroalimentaire 2022 » - https://www.apaqw.be/fr/node/11410, juillet 2023.
- Apaq-W – 2 - « Baromètre de la consommation de produits bio » - https://www.apaqw.be/fr/node/11318, Mars 2023.
- Apaq-W – 3 - « Baromètre de la consommation de produits viandeux, d'alternatives végétales et d'œufs » https://www.apaqw.be/fr/node/11570, Mars 2024.
- Apaq-W – 4 - « Baromètre de la consommation de lait et de produits laitiers » - https://www.apaqw.be/fr/node/11492, Mars 2024.
- Gondola – « Gondola Retail Report: les principales évolutions du retail ces dix dernières années » https://www.gondola.be/fr/news/gondola-retail-report-les-principales-evolutions-du-retail-ces-dix-dernieres-annees, novembre 2023.
- FIBL Statistics – Data - https://statistics.fibl.org/data.html, 2024.
- StatBel – « Indice des prix à la consommation » - Mars 2024.

CONTACTS

Auteurs partie production:

Biowallonie
Wallonie: Ariane Beaudelot
Europe/Monde: Bruno Craeye

Auteur partie consommation:

Apaq-W – Observatoire de la consommation
Julien Capozziello

Contact partie production:

Ariane Beaudelot
0479/937.016
ariane.beaudelot@biowallonie.be

Contacts partie consommation:

Julien Capozziello
081/33.17.18
j.capozziello@apaqw.be

Clément Manguette
081/84.89.41
c.manguette@apaqw.be

BiO
mon choix

PLAN BIO 2030